Date de dépôt : 26 août 2020

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), pour l'année 2019

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport expose l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), du 1er janvier au 31 décembre 2019. Il fait également référence aux activités de Cautionnement romand, société coopérative dont l'antenne genevoise est assurée par la FAE.

Rappel historique de la FAE

C'est le 1er décembre 2005 que le Grand Conseil a voté la loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE), acte fondateur qui a permis à la fondation de démarrer son activité au 1er juillet 2006.

Cette création avait pour but de regrouper les multiples systèmes d'aide aux entreprises dispensés par la Fondation Start-PME pour les sociétés en démarrage, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) et l'Etat par le biais de la LAPMI (loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries).

De plus, depuis le 18 juillet 2007, la FAE est devenue l'antenne cantonale de Cautionnement romand permettant ainsi de pouvoir bénéficier de la couverture par la Confédération des risques de cautionnement à concurrence de 65%, conformément à la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

ATAR ROTO PRESSE – 100 ex. – 10.20

Fonctionnement de la FAE

Les domaines d'activité en matière d'aide de la FAE sont :

– cautionnement de crédits et leasings commerciaux;
– prise de participations minoritaires;
– financement de mandats de coaching, d'expertise ou d'audit;
– avance de trésorerie;
– contribution aux risques de change (jusqu'à mars 2018).

Afin de pouvoir assurer ses missions, la FAE dispose :

– d'un capital de dotation de 30 000 000 francs versé par l'Etat et destiné à la prise de participations;
– d'une enveloppe de 10 000 000 francs pour le financement des avances de liquidités et les prêts;
– d'une indemnité monétaire annuelle pour couvrir ses frais de fonctionnement, les frais liés aux mandats de coaching, d'expertise et d'audit ainsi que la constitution des provisions liées aux cautionnements;
– d'une garantie de l'Etat à hauteur de 95 000 000 francs maximum pour couvrir les cautionnements;
– d'une mise à disposition par l'Etat du système de cash pooling pour la gestion quotidienne de ses liquidités.

Un contrat de prestations a été signé entre la FAE et l'Etat de Genève pour la période 2016-2019 comportant les objectifs qui lui ont été assignés. Le renouvellement de ce contrat a été acté en date du 17 avril 2019 pour la période 2020-2023 avec des objectifs mis à jour.

Activités déployées au cours de l'année 2019

Pour l'année 2019, la FAE a réalisé 656 rencontres préliminaires de prospects (+ 13% par rapport à 2018) et 430 demandes (+ 43% par rapport à 2018) ont été traitées par les gestionnaires, dont 197 (+ 19% par rapport à 2018) ont fait l'objet d'une analyse détaillée et 106 (+ 12% par rapport à 2018) ont été soumises au Conseil de fondation en vue de l'octroi d'une prestation.

Le Conseil de fondation a accepté 95 prestations représentant un soutien à 1 341 emplois et un engagement financier de 19,6 millions de francs qui se répartit de la manière suivante :

– crédits cautionnés (16,9 millions de francs);
– avances de liquidités (2,5 millions de francs);

– prises de participations (aucune);
– mandats (audit/coaching) (0,1 million de francs).

Pour les 1 341 emplois soutenus, la répartition concerne principalement les secteurs suivants :

– construction (21%);
– industrie (19%);
– restauration (12%);
– information et communication (11%);
– commerce (11%).

Pour l'année 2019, la FAE a enregistré 6 pertes pour un total de 782 404,96 francs, montant principalement lié à une participation. Le taux global de pertes incluant le risque sur participation est de 6,08% brut et correspond à une perte effective de 5,12% net après récupération ultérieure sur certains dossiers. Hors activité capital-risque, le taux est de 4,48% brut et 3,51% net.

Au 31 décembre 2019, les engagements de la FAE portaient sur un montant de 63,5 millions de francs soit :

– cautionnements réassurés à hauteur de 65% par Cautionnement romand (31 332 056 francs);
– cautionnements FAE (16 077 805 francs);
– participations (12 514 793 francs);
– avances de liquidités (3 360 000 francs);
– prêt franc fort – contribution aux risques de change (237 696 francs).

Sur le plan sectoriel, 22% concerne l'industrie, 22% la restauration, 15% la construction, 12% la medtech et 10% le commerce.

L'année 2019 a vu un nombre élevé de sollicitations qui ont abouti à 106 demandes formellement présentées au Conseil de fondation pour décision et 81 dossiers, correspondant à 95 prestations, acceptés. Ce niveau d'activité constitue à nouveau un record pour la FAE, largement supérieur aux derniers exercices, avec près de 30 dossiers supplémentaires par rapport à la moyenne des 5 années précédentes.

En termes de montant, 2019 constitue, avec 19,6 millions de francs, le second montant le plus élevé depuis l'origine, ceci malgré un changement de pratique depuis quelques exercices, consistant à favoriser, pour les opérations importantes, la participation partielle des banques en direct, c'est-à-dire sans cautionnement. Ainsi, il s'agirait, pour que la comparaison soit effective, de

décompter également les « co-financements » directs des établissements bancaires, ce qui porterait l'impact direct de la FAE sur le financement des PME genevoises à 32,2 millions de francs. Pour rappel, cette approche des co-financements ajoute une complexité accrue dans le traitement mais permet d'accentuer l'impact des interventions de la FAE, avec un effet réduit en termes budgétaires. Même au niveau monétaire, 2019 se situe donc dans la fourchette haute et démontre le besoin conséquent de financement des entreprises genevoises.

A ce titre, il est également pertinent de relever l'effet multiplicateur des interventions de la FAE, en ajoutant à ce dernier montant les 14,1 millions de francs de financements internes (tels que les apports en fonds propres, investisseurs, cautions de baux, etc.) liés aux soutiens accordés, soit un apport global de 46,3 millions de francs. Les prestations de la FAE produisent donc une contribution 2,362 fois supérieure pour l'économie du canton de Genève.

Les caractéristiques de l'activité restent toujours sensiblement identiques aux années précédentes, avec un niveau conséquent de sollicitations pour des petites sommes, émanant majoritairement de petites structures, et un nombre non négligeable de dossiers complexes souvent pour des financements importants. Cette réalité est le résultat de la volonté généraliste de la FAE de s'adresser majoritairement aux PME genevoises mais potentiellement à toute entreprise pour autant qu'elle salarie du personnel dans le canton. Ceci étant, la croyance que la FAE est uniquement destinée aux petits projets est persistente et difficile à faire évoluer, de sorte que peu de plus grandes PME (+ de 50 collaborateurs) pensent à solliciter la FAE. Les efforts pour faire évoluer cet état de fait sera poursuivi, car l'impact pour l'économie et pour l'emploi d'interventions sur de plus grandes entreprises est potentiellement non négligeable.

Il est également à relever que le cautionnement constitue toujours la part prépondérante des prestations accordées, soit plus de 86% des soutiens attribués, dont 78% l'ont été par le biais de Cautionnement romand (avec la réassurance de la Confédération à hauteur de 65%).

La demande pour les avances de liquidités reste également toujours forte, traduisant les délais d'encaissement allongés que rencontrent les sociétés. L'utilisation de cette prestation pourrait d'ailleurs être plus importante mais se heurte aux réticences des banques qui souvent préfèrent conserver la maîtrise totale des débiteurs en regard de leurs propres engagements financiers. En 2019, 4,8 millions de francs de factures ont pu être avancés par la FAE aux différentes entreprises bénéficiaires d'une prestation d'avances

de liquidités. Globalement, depuis 2013, c'est près de 23 millions de francs qui ont été alloués à des entreprises par le seul biais des avances de liquidités.

Situation financière

Au 31 décembre 2019, le bilan de la FAE présente un total de 47 211 724,67 francs composés :

– à l'actif, par des actifs circulants de 45 642 162,47 francs et des actifs immobilisés de 1 569 562,20 francs;
– au passif, par des capitaux étrangers à hauteur de 21 852 242,08 francs et des capitaux propres à hauteur de 25 359 482,59 francs.

Les charges de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 1 702 561,97 francs, en augmentation de 34 312,44 francs (+ 2,06%) par rapport à 2018, alors que les revenus de fonctionnement se sont élevés en 2019 à 296 650,88 francs, en hausse par rapport à l'année 2018 (+ 67,2%).

Le coût net de la structure FAE s'est élevé à 1 405 911,09 francs en 2019, soit une légère baisse de 84 953,32 francs (- 5,69%) par rapport à 2018. Ce coût est pris en charge par l'indemnité de fonctionnement accordée par l'Etat de Genève.

Charges de fonctionnement

Dans le détail, les principales charges sont les suivantes :

Charges de personnel

Les salaires et charges sociales passent de 1 075 169,90 francs en 2018 à 1 142 '752,83 francs en 2019, soit une hausse de 67 582,93 francs (+ 6,28%).

L'effectif de la fondation s'est élevé en moyenne annuelle à 8,5 employés à plein temps en 2019 contre 8,1 en 2018.

Les autres charges de personnel pour les frais relatifs à la formation, la recherche de personnel et l'indemnité de frais forfaitaires se sont élevées à 41 698,75 francs contre 48 133,90 francs en 2018. Cette somme est notamment liée aux frais de recrutement de 3 employés au cours de l'année 2018 en remplacement de personnes démissionnaires.

Frais relatifs aux locaux

Les frais relatifs aux locaux pour l'année 2019 s'élèvent à 224 080,94 francs contre 241 456,84 francs en 2018, soit une baisse de 17 375,90 francs (- 7,19%).

Frais relatifs au déploiement des activités

Ces frais concernent les frais de port, téléphone et Internet, ainsi que les cotisations et abonnements, les frais refacturés, la promotion (marketing et publicité), les frais liés au contentieux, les honoraires juridiques, les honoraires de l'organe de révision, les frais de déplacement et de représentation, les amortissements, les frais bancaires et le coût du cautionnement facturé par l'Etat de Genève au taux de 0,125% sur l'écart entre le montant total des engagements et le montant total des provisions sur les cautionnements.

Pour l'année 2019, ces frais se sont élevés à 154 869,25 francs contre 168 068,44 francs en 2018, soit une baisse de 13 199,19 francs (- 7,85%) due à une réduction des frais liés à la promotion en lien avec la stratégie marketing de la fondation.

Coûts de fonctionnement du Conseil

Les coûts de fonctionnement du Conseil de fondation de la FAE se sont élevés à 139 160 francs en 2019, en hausse de 3 740 francs (+ 2,76%) par rapport à l'année 2018 (135 420 francs).

Revenus de fonctionnement

Ces revenus concernent principalement les rétrocessions de Cautionnement romand pour les frais d'étude et les taxes d'inscription relatifs aux dossiers.

Ils se sont élevés en 2019 à 296 650,88 francs contre 177 385,12 francs en 2018.

Conclusion

Du fait de la succession récente de crises et d'une conjoncture économique difficile, impactant négativement les résultats des PME genevoises et donc prétéritant leur capacité à s'endetter auprès des acteurs bancaires traditionnels, le besoin des entreprises pour les prestations de la FAE reste et sera important ces prochains mois. Ceci d'autant plus que de majeures évolutions du marché se profilent, nécessitant que les entreprises puissent disposer de moyens financiers pour investir dans des plans d'investissement et de relance. A défaut, c'est leur existence qui risque d'être rapidement remise en cause avec tout l'impact négatif que cela provoquera en termes d'emplois.

En effet, pour rappel, de nombreuses PME, la plupart jeunes, fragiles ou simplement de petite taille, ne répondent souvent pas aux normes bancaires

usuelles et rencontrent des difficultés à trouver les financements nécessaires à leur développement. Ces entreprises représentent pourtant des acteurs qui font la richesse de notre économie. Par son soutien, la FAE contribue non seulement à leur essor, mais permet également la préservation, si ce n'est pas la création, de postes de travail, de savoir-faire, ainsi qu'une nécessaire diversité du tissu économique.

Avec une équipe et un Conseil de fondation compétents et motivés, la FAE est à même de répondre à ce besoin et ainsi remplir la mission qui est la sienne, comme l'illustre son intervention rapide et massive dans le cadre de la crise actuelle liée au COVID-19. Il s'agira également de poursuivre les efforts pour mieux faire connaître les possibilités proposées par la Fondation et poursuivre la collaboration avec l'ensemble des acteurs du financement (banques, instituts de leasing, etc.) actifs dans le canton, afin d'élargir encore les possibilités d'intervention.

Enfin, l'effort sur le suivi des soutiens en cours sera maintenu, ceci afin d'identifier et limiter les risques de pertes, mais surtout de pouvoir réagir rapidement pour trouver avec les entreprises concernées des solutions pour rétablir les situations potentiellement délicates.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI	Antonio HODGERS

Annexes :

1) *Rapport d'activité 2019 de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)*
2) *Rapport de l'organe de révision concernant l'exercice 2019 de la FAE*
3) *Rapport de la commission d'évaluation du contrat de prestations pour l'année 2019*
4) *Rapport d'activité 2019 de Cautionnement romand*

ANNEXE 1

fae
facilitateur de financement

RAPPORT ANNUEL 2019

LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS DE LA FAE

financer sa création

financer sa trésorerie

financer sa croissance et l'innovation

financer sa transmission

Les quatre prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

1 Cautionnement
Le cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement jusqu'à CHF 4 Mios maximum.

2 Avance de liquidités
Cession de factures jusqu'à un montant max. d'avance de CHF 250'000.– par entreprise (contre cession de factures, envers des sociétés suisses solvables, de CHF 312'500.–, soit un taux d'avance de 80 %).

3 Prise de participation
Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée.

4 Financement de mandats
Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

Découvrir les étapes d'une demande de financement

Prise d'informations	RDV avec un gestionnaire de crédit	Prise de décision de l'octroi de la prestation	Contrats bancaires, notariaux, etc.	À réception du dossier finalisé
022 827 42 84	• Analyse du dossier • Taxe d'inscription de CHF 300.–	• Présentation au Conseil de fondation	• Constitution des éléments du contrat	• Déblocage des fonds

SOMMAIRE

4 MESSAGE DU CONSEILLER D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

6 BASE LÉGALE

7 CONSEIL DE FONDATION – DIRECTION ET ÉQUIPE

8 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

10 PAROLES D'ENTREPRENEURS

12 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

13 ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2019

16 SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2019

17 ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2019

20 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

22 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

24 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

“DE L'URGENCE À LA RÉSILIENCE”

C'est aux avant-postes d'une crise, que l'on mesure l'urgence des besoins. La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) s'est à ce titre montrée exemplaire, pour ne pas dire indispensable. En première ligne depuis le début de la pandémie du COVID-19, elle a intégralement revu son organisation et adapté ses ressources, pour mieux servir les priorités du moment. Elle est allée jusqu'à repenser intégralement son site internet – en 3 jours seulement – avec l'aide du Département du développement économique (DDE), pour gagner en efficacité et permettre de guider encore plus rapidement les entreprises cherchant à obtenir une aide, faisant ainsi honneur à sa mission d'intérêt public.

Si la politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire, l'action de **la FAE** y contribue, à n'en pas douter. Cette dernière **a fait ses preuves en tant que levier pour préserver les emplois en situation de crise sanitaire.** La dynamique promet aussi d'autres résultats tangibles, s'agissant de créer de nouveaux postes de travail à l'avenir. Le train de mesures de soutien à l'économie genevoise, mis en place depuis le mois de mars 2020 par mon département et dont la FAE est notamment dépositaire aidera, je l'espère, nos PME à surmonter cette période délicate qui bouleverse nos habitudes et bouscule nos certitudes. C'est ma priorité absolue et je compte assurément sur les équipes du 3e étage de la Bluebox de Plan-les-Ouates pour atteindre cet objectif.

Dans l'intervalle, gardons à l'esprit que **la crise engendrée par le COVID-19 est aussi affaire de résilience, qui se définit comme la capacité à surmonter des difficultés, et à se reconstruire, pour continuer d'avancer.** Cette aptitude à trouver des parades efficaces, afin de rebondir, devient critique dans un monde marqué par une extrême interconnexion physique et numérique. Elle est même essentielle, s'agissant d'un monde qui se caractérise également par une fragilité accrue face aux dégradations environnementales et au changement climatique.

Mais la connaissance des enjeux ne permet pas forcément d'anticiper l'arrivée d'évènements négatifs, dont les conséquences peuvent s'avérer économiquement, politiquement et socialement graves.

Aussi, **je réitère mes plus sincères remerciements à tous les entrepreneur-e-s du canton, qu'ils ou elles dirigent une grande entreprise, soient garagistes, coiffeurs-euses, esthéticien-ne-s, commerçant-e-s ou créateurs-trices de start-up, etc.** Je leur assure que tout sera fait pour que l'État ne les abandonne pas ; nous avons pour responsabilité de sauvegarder leur outil de travail et de conserver les emplois, en tant que piliers fondamentaux de notre prospérité.

PIERRE MAUDET
CONSEILLER D'ÉTAT EN CHARGE
DU DÉPARTEMENT DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

Chères lectrices, chers lecteurs,

La Fondation d'aide aux entreprises boucle son 14e exercice au service des artisans, commerçants et PME du Canton de Genève.

Cet instrument d'aide au financement, né d'une volonté politique de soutenir le maintien et la création d'emplois, a démontré son utilité et est devenu un partenaire institutionnel reconnu de tous les établissements bancaires.

Ensemble avec ceux-ci, **des solutions de financement innovantes ont vu le jour pour soutenir la croissance, la transmission ou encore la restructuration de petites entreprises pour lesquelles l'accès au financement traditionnel est souvent refusé.**

La pandémie qui, cette année, a mis pratiquement à l'arrêt des pans entiers de notre économie, révèle combien importantes sont ces petites structures pour notre quotidien. Les restaurants, les coiffeurs, les petits commerces, fermés du jour au lendemain, et c'est notre quotidien qui s'est vu directement impacté.

Certes, notre économie est forte. Mais elle ne l'est pas seulement grâce aux grandes entreprises qui exportent et qui font la fierté de notre pays. **Notre tissu de PME contribue aussi pleinement à notre bien-être.**

Personne ne sait si demain notre regard sur ces entrepreneurs va durablement changer, mais il faut espérer **qu'un peu plus de considération pour l'humain fera désormais partie des facteurs d'appréciation à l'octroi de financements aux PME.**

Pour l'heure, force est de constater que la Fondation d'aide aux entreprises avec le soutien de son autorité de tutelle a répondu à l'urgence en aidant directement les petits artisans, entrepreneurs individuels et PME.

Elle a su faire preuve de réactivité en allégeant ses formalités et en se mobilisant pour répondre au plus grand nombre de demandes avec ses moyens et l'aide du Département du développement économique, de sorte à compléter l'aide de la Confédération partout où cet instrument ne pouvait s'appliquer ou s'appliquait de manière insuffisante.

Mes remerciements vont bien entendu aux entrepreneurs qui s'engagent pour maintenir leurs emplois et des places d'apprentissage, mais aussi à notre autorité de tutelle et aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation d'aide aux entreprises qui en télétravail sont restés opérationnels et se sont mis au service d'une belle cause.

PHILIPPE LATHION
PRÉSIDENT

BASE LÉGALE

La **Fondation d'aide aux entreprises** (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est **d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.**

Mise en œuvre en 2006 par l'État de Genève pour **remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises,** la fondation vise à **soutenir les PME** afin de **favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée** et ainsi **contribuer à la création et à la préservation des emplois** dans le canton.

La FAE a été constituée par les lois :

- **« Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) »**
- **« Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE) »,** votées par le Grand Conseil genevois le 1er décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées les 15 mai 2009 et 4 décembre 2015

La FAE est au bénéfice d'un **contrat de prestations avec l'État de Genève** pour la période 2016-2019, d'ores et déjà renouvelé pour 2020 à 2023.

La FAE intervient également en tant qu'**antenne cantonale de Cautionnement romand,** pour le système de cautionnement fédéral et est ainsi habilitée à proposer leur prestation aux entreprises genevoises.

En 2007, la Confédération reconnaît la FAE **en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative,** donnant ainsi accès au système de cautionnement fédéral, régi par la **« Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises »,** adoptée en date du 6 octobre 2006.

À ce titre, **l'État de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération** sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CAUTIONNEMENT ROMAND

Conditions d'intervention

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- **a** L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois ;
- **b** Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- **c** Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal ;
- **d** Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
- **e** Elle n'est pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir du 17 juin 2005 ;
- **f** Son activité respecte les principes du développement durable.

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT
M. Philippe Lathion
Expert-comptable diplômé
Associé de Duchosal Berney SA

VICE-PRÉSIDENT
M. Laurent Terlinchamp
Président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG) (*)

MEMBRES
Me Caroline Ferrero Menut
Avocate au barreau de Genève

M. Olivier Grometto
Représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*)

Mme Fabienne Knapp
Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Alexis Patino
Représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (UNIA-GE)

M. Cédric Ricou
Entrepreneur, Genève (**)

M. Pascal Rivollet
Expert-fiduciaire diplômé, Genève

Mme Maria Schaffter
Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT
M. Jacques Folly
Département du développement économique (DDE) – DG DERI (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand
(**) membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTION ET ÉQUIPE

DIRECTION
M. Patrick Schefer

COLLABORATEURS
Mme Marie Birraux-Verdonnet
Gestionnaire financement PME

Mme Sandra Grometto
Assistante administrative financements

M. Emmanuel Kernel
Gestionnaire financement PME

Mme Ana-Karina Lofoco
Assistante administrative financements

M. Sébastien Murset
Gestionnaire financement PME

Mme Jadzka Opyd-Chervet
Comptable

M. Nicolas Rocherieux
Gestionnaire financement PME

M. Yann Schnyder
Assistant gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier
Assistante direction

Mme Emilie Somrani
Assistante administrative et communication

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

Faciliter l'accès au financement pour les PME genevoises, telle est la mission que la FAE remplit avec assiduité depuis 2006. L'activité de la Fondation poursuit son développement, au gré très certainement d'une notoriété croissante. Au fil des ans, **ce sont désormais près de 700 entreprises qui ont bénéficié d'un soutien.**

L'année écoulée ne fait pas exception à la règle, puisque c'est un nombre record de 85 prestations qui ont été accordées à 81 entreprises. En termes de montant, 2019 constitue, avec CHF 19.6 Mios, le second montant le plus élevé depuis l'origine, ceci malgré un changement de pratique depuis quelques exercices, consistant à favoriser, pour les opérations importantes, la participation partielle des banques en direct, c'est-à-dire sans cautionnement. Ainsi, il s'agirait, pour que la comparaison soit effective, de décompter également les « co-financements » directs des établissements bancaires, ce qui porterait l'impact de la FAE sur le financement des PME genevoises à CHF 32.2 Mios.

Il peut également être pertinent de calculer l'effet multiplicateur des interventions de la FAE, en ajoutant à ce dernier montant, les CHF 14.1 Mios de financements internes (tels que les apports en fonds propres, investisseurs, cautions de baux, etc.) liés aux soutiens accordés, soit un apport global de CHF 46.3 Mios. **Les prestations de la FAE produisent donc une contribution 2.36 fois supérieure pour l'économie du canton de Genève.**

Évidemment, la grande majorité des financements des entreprises reste délivrée par les banques commerciales, mais la **FAE est dorénavant un acteur clé, surtout lorsque l'intervention est délicate.** Le financement des entreprises en phase de création et de celles fragilisées reste une activité difficile que peu d'acteurs acceptent d'assumer. Cette difficulté est illustrée par le taux de perte de 6.1%, raisonnable, trop faible pour certains cependant, mais qui pourrait rapidement augmenter en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

Pour la FAE, conformément à sa mission, cette prise de risque est justifiée par les emplois qui peuvent ainsi être créés ou maintenus. **En 2019, ce sont 1'341 emplois qui ont été impactés, plus de 10'500 depuis 2006.** Ce chiffre est, toute proportion gardée, important, surtout qu'il s'agit d'emplois le plus souvent pérennes et à de bonnes conditions, le salaire moyen des emplois soutenus ayant pu être évalué à plus de CHF 77'400.–.

Au-delà de cet aspect, la FAE ne constitue pas un mauvais investissement pour le canton de Genève, puisque pour l'année écoulée, la subvention de CHF 5.35 Mios accordée a permis de générer, selon les estimations, un revenu fiscal supérieur à CHF 27 Mios, ceci sans compter les coûts sociaux économisés grâce aux emplois créés et maintenus.

La mission de la FAE est donc importante, en temps de crise, à l'image du contexte actuel lié au COVID-19, comme en période plus prospère, contribuant par son activité à atténuer les effets des cycles conjoncturels sur l'économie du canton. Cette action bénéfique est un moteur pour l'ensemble de l'équipe de la FAE qui se tient à l'écoute des besoins des PME pour contribuer en tant que facilitateur de financement à leur développement.

PATRICK SCHEFER
DIRECTEUR

CHIFFRES CLÉS 2019

1'341
EMPLOIS SOUTENUS

2018	2017
1'076	749

81
DEMANDES ACCEPTÉES

2018	2017
79	67

CHF
19.6
MILLIONS ACCORDÉS

2018	2017
CHF 16.2 Mios	CHF 18.7 Mios

CHF
241'822.–
ACCEPTÉS
PAR ENTREPRISE
EN MOYENNE

2018	2017
205'033.–	278'637.–

PAROLES D'ENTREPRENEURS

WindShape sàrl

WindShape est une société qui développe des solutions de test pour les drones. Nos machines, constituées de milliers de petits ventilateurs, permettent de recréer fidèlement toutes les conditions climatiques qu'un drone peut rencontrer. Nos systèmes sont utilisés par les fabricants de drones pour la R&D, par les universités pour la recherche mais également par des centres de tests pour l'évaluation et la certification des drones.

En milieu d'année 2019, nous avons signé un contrat pour la vente d'une machine de grande envergure auprès d'un organisme gouvernemental sud-coréen. Il n'a pas été possible de négocier une avance sur le paiement, ce qui était pourtant critique pour pouvoir produire la machine. Par conséquent, il était crucial d'obtenir un crédit auprès d'une banque à hauteur des coûts. WindShape étant une société encore jeune, nous étions considérés par les banques comme un débiteur à risques. Les emprunts étant impossibles à obtenir, la FAE était la seule entité à pouvoir débloquer cette situation.

Sans cette intervention, il n'aurait simplement pas été possible pour WindShape d'honorer ce contrat. Nous avons été accompagnés tout au long de la démarche avec beaucoup de bienveillance et de professionnalisme. La démarche avec la FAE était également bénéfique, car elle nous a permis d'aborder ce contrat de vente avec plus de rigueur, en limitant ainsi nos risques.

Ce prêt nous a permis de réaliser un chiffre d'affaires important en 2019 et, par conséquent, nous aidera grandement à convaincre de potentiels investisseurs dans un futur proche. De plus, comme nous avons pu l'apprendre avec l'expérience, chaque client satisfait a le potentiel d'en rapporter d'autres. Ce contrat nous a permis de mettre un premier pied en Asie ce qui est très important dans le développement à long terme de notre société.

Swissgames sàrl

Leader du marché suisse des Jeux de société et des loisirs créatifs, la société de distribution Swissgames sàrl a été créée en 1997 par M. Yves Menu.

Compte tenu de son activité, l'entreprise est confrontée à une forte saisonnalité et doit débourser d'importantes sorties de trésorerie chaque milieu d'année pour plus de la moitié des ventes qu'elle réalise à Noël. Ses principaux fournisseurs sont européens, aussi, les chutes du franc suisse survenues en 2011 et 2015 ont engendré d'importantes pertes qui ont impacté la viabilité de la société mais l'entreprise a su faire face, difficilement néanmoins.

Le marché du jeu étant en plein essor depuis ces dernières années, il fallait que Swissgames continue d'élargir sa gamme et d'augmenter ses stocks pour répondre à une demande toujours plus forte. C'est ainsi que la société a fait appel aux services de la FAE dans le but de financer la croissance, le développement et le cash-flow de l'entreprise. Nous avons trouvé une oreille attentive et avons apprécié les échanges constructifs et bienveillants. Le processus de demande étant relativement lourd, il peut être recommandé de faire appel à une fiduciaire pour soutenir cette démarche.

En bénéficiant d'un cautionnement pour le financement d'un fonds de roulement et d'une contribution aux risques de change, la société s'est dès lors trouvée dans une position plus confortable. Swissgames a ainsi pu engager une personne supplémentaire, comptabilisant au total 12 collaborateurs, a vu croître son nombre de clients et a profité de négociations privilégiées auprès de ses fournisseurs, lui faisant bénéficier d'escomptes qui permettent de rembourser plus de la moitié des intérêts bancaires.

LE NID

Coopérative Le Nid

Le Nid est une épicerie coopérative à but non lucratif, qui propose des produits alimentaires, majoritairement de saison et de la région, ainsi que des produits d'hygiène et ménagers. Ce concept social et solidaire propose une alternative au réseau de distribution prédominant, en reconnectant la population urbaine et les producteur-trices.

Notre fonctionnement participatif signifie que l'ensemble de nos « foyers » contribue au fonctionnement de l'épicerie. Cela nous permet de proposer une marge unique – par souci de transparence – de 20 %. Le Nid propose donc sur ses rayons des produits de haute qualité et à des prix néanmoins accessibles, grâce à la contribution des membres.

Nous proposons actuellement plus de 2'500 produits, nous travaillons avec plus de 300 fournisseurs et producteurs, et nous comptons plus de 600 « foyers » membres. Notre chiffre d'affaires a récemment dépassé les CHF 25'000.– par semaine.

Nous avons démarré notre activité dans un premier local (60 m^2) à la Jonction en février 2018. L'objectif était de tester le modèle, avant de déménager en septembre 2019 dans un local de 300 m^2, à l'éco-quartier de la Jonction. L'investissement global de ce déménagement s'est élevé à plus de CHF 300'000.–.

Notre stratégie a été d'opter pour une mixité de financements, avec les parts sociales de nos coopérateur-trices, un financement participatif, une ligne de crédit de fonctionnement en « Léman électronique » (crédit mutualisé), une donation, et un prêt bancaire de CHF 100'000.– auprès de la Banque Alternative Suisse et cautionné par la FAE.

Je remercie la FAE pour son travail professionnel et bienveillant. Elle nous a fait confiance et a compris qu'un projet peut être économiquement viable tout en étant à but non-lucratif.

Antonin Calderon
Co-fondateur & membre du Conseil d'administration

Swissohm SA

Fondée il y a plus de trente ans, Swissohm SA est une entreprise genevoise spécialisée dans la fabrication de tableaux électriques. Depuis 10 ans, Swissohm a étendu son savoir-faire aux domaines de la domotique et de l'automatisme. Au fil des années, l'entreprise a acquis une place de leader dans chacun de ces secteurs.

Par le passé, entre 2014 et 2018, des choix stratégiques ont conduit l'entreprise dans de très graves difficultés financières et opérationnelles.

Pour les nouveaux repreneurs Mme Alizée Adjedj et M. Maxime Crépin, conscients que le savoir-faire et l'expérience hors pair des collaborateurs de l'entreprise est une valeur essentielle, le maintien des emplois était primordial.

Avec le soutien de l'ensemble de son personnel, des mesures de restructuration ont été mises en place afin d'initier une nouvelle dynamique. Ayant repris une entreprise à l'agonie, le besoin de financement était, aux yeux de la nouvelle direction, une question centrale pour la stratégie future de l'entreprise.

Après une phase d'audit de l'entreprise et des entrevues avec ses dirigeants, la FAE a confirmé son soutien et octroyé à Swissohm un cautionnement, permettant ainsi à l'entreprise de financer sa relance et de développer ses nouvelles ambitions.

Au travers du mandat d'accompagnement proposé par la FAE, Swissohm bénéficie de conseils qui lui permettent d'optimiser ses processus, ce qui contribue à améliorer encore son fonctionnement, et son développement.

Pour la plus grande satisfaction des collaborateurs de Swissohm et de ses dirigeants, les retours des clients sont extrêmement positifs, tant sur les aspects techniques de la production et la qualité du suivi des projets, que sur la réactivité de l'entreprise.

SWISSOHM
SOLUTIONS ET INNOVATIONS ELECTRIQUES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ FAE 2017 / 2018 / 2019

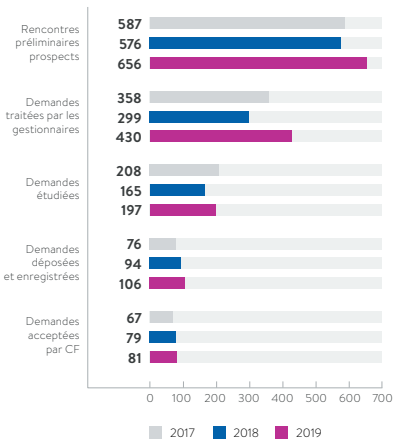

En 2019, le nombre de prospects ayant contacté la FAE a connu une progression de 14 % comparativement à 2018.
Cette hausse s'explique notamment par l'effort entrepris au cours de l'année pour mieux faire connaître les prestations de la FAE, notamment via les canaux digitaux. Les premiers entretiens établis avec les gestionnaires financement ont permis de cibler efficacement les dossiers potentiels, expliquant le taux stable de 30 % des demandes initiales qui ont fait l'objet d'une étude plus complète.
Globalement, la FAE a connu une année record en termes de demandes acceptées : 81, malgré un taux de refus de 31 % (contre 18 % en 2018).

PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE

EN NOMBRE

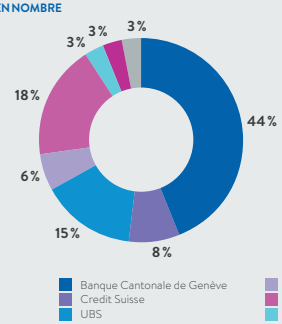

EN MONTANT

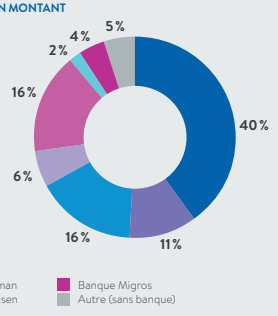

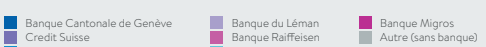

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2019

ENGAGEMENTS ACCORDÉS FAE ET CR

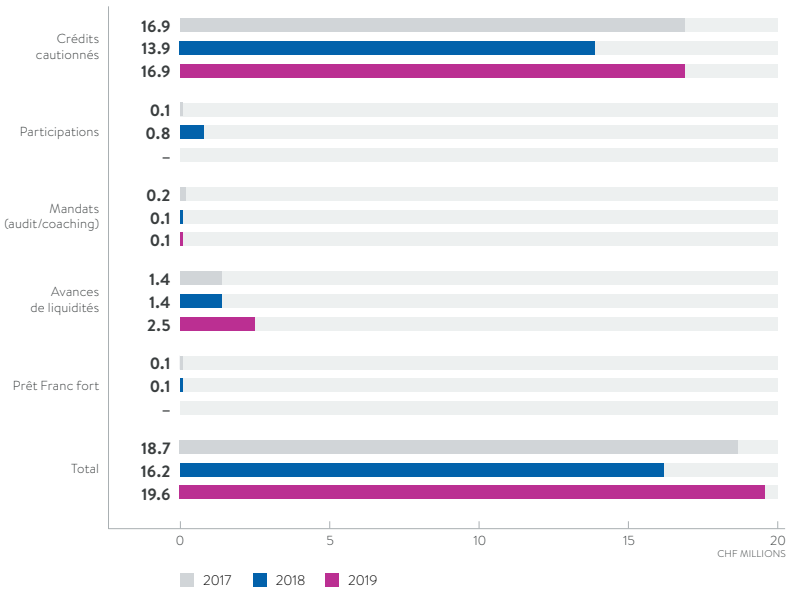

Le montant octroyé en 2019 est important et atteint CHF 19.6 Mios accordés, soit une hausse de 21% comparé à 2018, la deuxième somme la plus élevée depuis la création de la FAE.
Il convient d'y ajouter CHF 12.6 Mios de financements réalisés directement par les banques en complément de la FAE/CR, permettant ainsi à la FAE de contribuer à l'injection de près de CHF 32.2 Mios au bénéfice des PME. Les soutiens de la FAE produisent ainsi un effet multiplicateur de 2.36, en tenant compte également des CHF 14.1 Mios de financements internes (tels que les apports en fonds propres, investisseurs, cautions de baux, etc.) soit un apport pour l'économie genevoise de CHF 46.3 Mios.
Le chiffre record de 95 prestations a permis de soutenir 81 entreprises, respectivement 78% de cautionnements de crédit, 6% de participations financières à la réalisation de mandats et 16% d'avances de liquidités. Cette dernière connaît une progression de 67% comparativement à 2018.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2019 (SUITE)

DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT

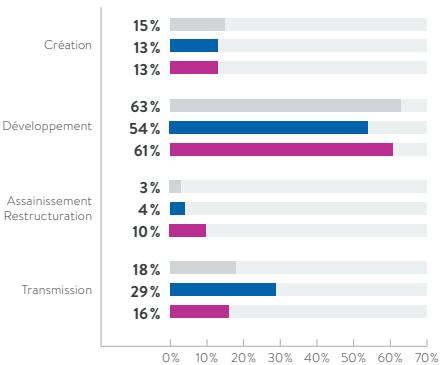

Une nette augmentation de la phase assainissement / restructuration est constatée en 2019, traduisant les difficultés actuelles vécues par les PME genevoises. Les transmissions représentent 16 % des interventions, une moyenne basse par rapport aux précédentes années.

La phase de croissance reste le stade le plus soutenu par la FAE avec, en 2019, 61 % d'interventions dans cette phase.

Les créations d'entreprises restent relativement stables.

PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

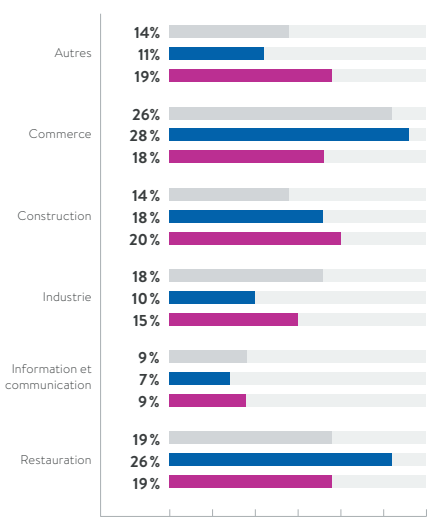

L'activité de la FAE concerne la quasi-totalité des secteurs économiques, ce que 2019 illustre parfaitement avec une relative homogénéité des interventions par secteur d'activités. Il convient de préciser que si le nombre de prospects des secteurs de la restauration et du commerce est proportionnellement élevé par rapport au montant global de prospects, seule une part de 15 % d'entre eux aboutit à l'octroi de financements.

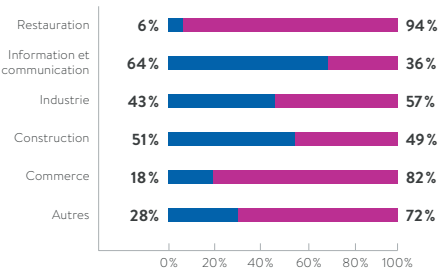

Les secteurs classés dans « Autres » concernent pour 53 %, des sociétés actives dans les prestations de service, 21 % dans les activités spécialisées et enfin 13 % dans les activités récréatives et médicales.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS

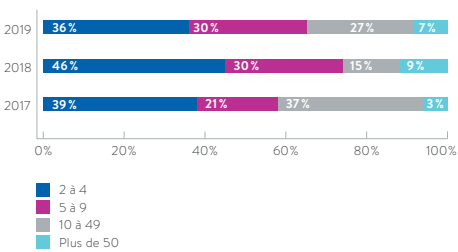

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ

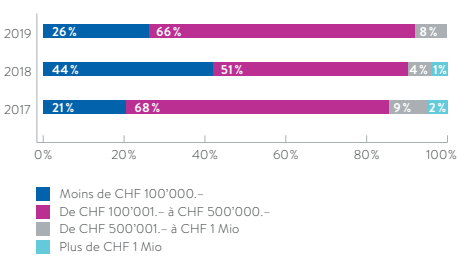

CHF 241'822.– ont été accordés en moyenne par entreprise en 2019, un montant qui se situe dans la moyenne historique de la FAE.
Le nombre de prestations supérieures à CHF 500'000.– représente 8 % des interventions de la FAE (5 % en 2018) et concerne principalement les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'informatique.
Parmi les 7 dossiers présentant une intervention supérieure à CHF 500'000.–, 4 ont été mis en œuvre avec une répartition à part égale entre CR et la FAE.

SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS

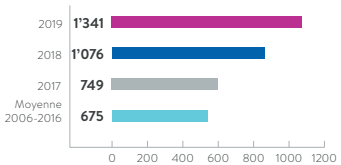

1'341 emplois ont été maintenus et / ou créés en 2019 grâce à l'intervention de la FAE. Ce nombre est élevé puisque, à titre de comparaison, la moyenne de ces 10 dernières années s'établit à 865. Le nombre d'emplois soutenus, en constante croissance ces dernières années, s'explique par la hausse du nombre de dossiers acceptés (+15 % par rapport aux 5 dernières années). La FAE soutient également des entreprises de plus grande taille.

MOYENNE DES EMPLOIS PAR ENTREPRISE SOUTENUE

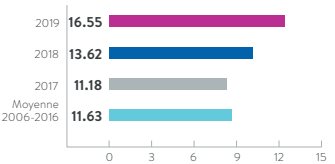

Ainsi, la moyenne du montant accordé par emploi se réduit à CHF 14'611.– contre CHF 15'056.– en 2018 et CHF 24'966.– en 2017.

IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE*

	2019	2018	2017
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	**2'820**	**2'218**	**1 '822**
Nombre moyen de salariés par entreprise	16.30	14.40	12.48
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS	**60**	**n/a**	**n/a**
Nombre moyen d'apprentis par entreprise	0.35	n/a	n/a
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	**2'337**	**1'969**	**1'591**
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	13.51	12.79	10.90
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	**180'973**	**152'569**	**129'661**
Masse salariale moyenne par entreprise	1'046	991	888
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	77.438	77.485	81.493
Cotisations sociales totales estimées **	28'956	24'411	20'746
Impôts totaux – entreprises	n/a	3'666	1'880
Impôts totaux – estimation personnes physiques ***	27'146	22'885	19'449
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	**27'146**	**26'551**	**21'329**

** sur la base des décomptes AVS* ***(taux de réponse 83 % en 2019, 82 % en 2018, 89 % en 2017)*** *et des comptes de résultat* ***(taux de réponse, 94 % en 2018, 98 % en 2017)***
*** sur la base d'une cotisation estimée à 16 %*
**** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale*

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS

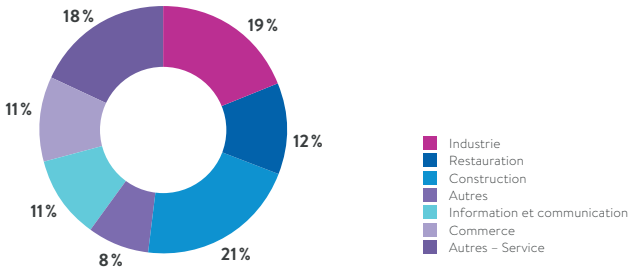

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2019

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE DE CHF 43.3 MIOS PAR PRESTATIONS

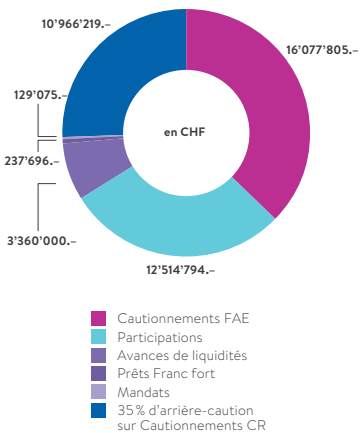

PROVISIONS DE CHF 33 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE

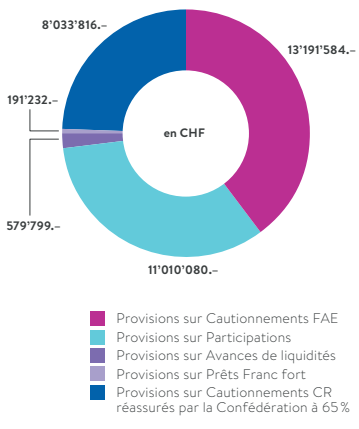

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2019 (SUITE)

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

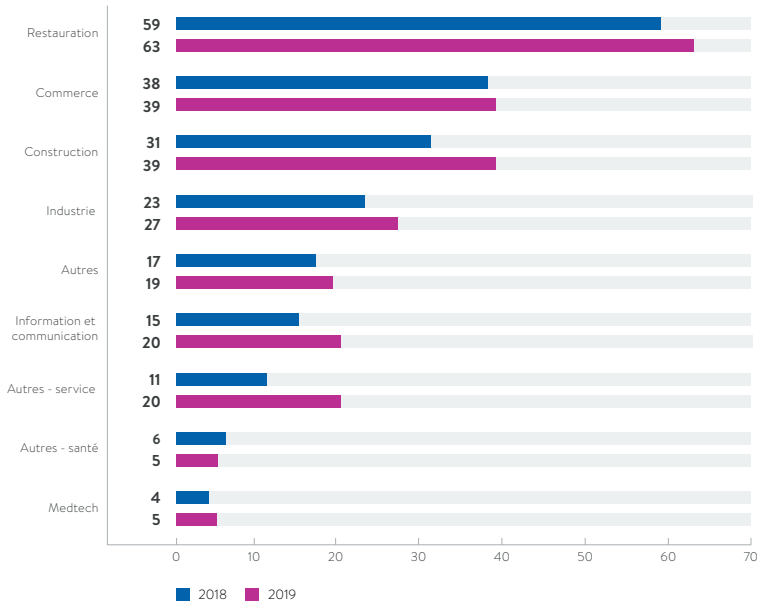

En 2019, 237 entreprises ont bénéficié d'un soutien de la FAE contre une moyenne de 191 sur les années 2017 et 2018, ce qui illustre la croissance des activités.
Le secteur de la restauration reste important en nombre (26 %), toutefois il ne représente que 22 % des montants totaux engagés, à valeur égale avec l'industrie (malgré un nombre d'interventions inférieur de moitié).
Les domaines de la construction, de l'industrie et de l'information et communication représentent à eux seuls la moitié des engagements.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ENGAGEMENT DE CHF 63.5 MIOS FAE ET CR

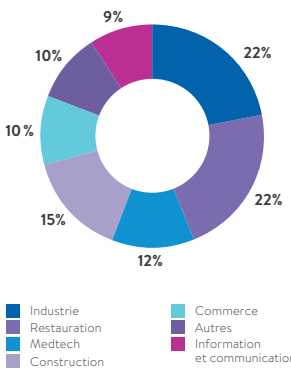

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT DE CHF 63.5 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION EN 2019

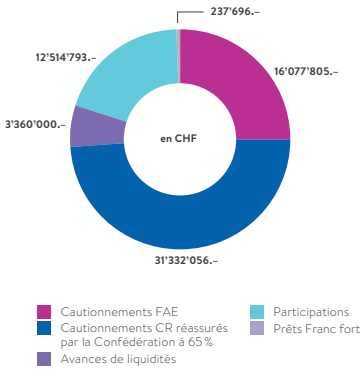

TAUX DE PERTE FAE ET CR

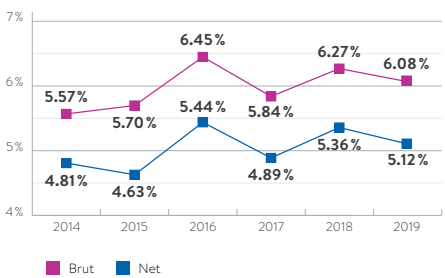

La FAE a enregistré 6 pertes en 2019 totalisant CHF 782'404.96.–, dont une importante perte sur participation de CHF 400'000.– dans le domaine de l'enseignement.

Il est à souligner que les taux de pertes hors participations s'élèvent à 4.48 % brut et 3.51 % net.

En moyenne, les pertes interviennent 2 ans et demi après l'octroi de la prestation.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Genève, le 2 mars 2020
69/mg/13

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2019. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

BfB

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF	CHF en 2019	CHF en 2018
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités		
Caisse	682.36	1'339.80
Comptes courants État de Genève	28'835'093.32	25'800'687.54
	28'835'775.68	25'802'027.34
Réalisable		
Débiteurs	0.00	0.00
Débiteurs - Avance de liquidités	1'097'979.99	467'166.97
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	(579'799.00)	(127'018.00)
	518'180.99	340'148.97
Actifs de régularisation	48'874.51	880.90
Subventions pour prestations à recevoir	16'239'331.29	16'911'867.43
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**45'642'162.47**	**43'054'924.64**
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participation ex-FSPME	500'765.00	500'765.00
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765.00)	(500'765.00)
	0.00	0.00
Participations FAE	12'014'028.45	12'460'232.75
Dépréciation sur participations FAE	(10'509'315.25)	(12'080'314.70)
	1'504'713.20	379'918.05
Prêts franc fort	237'696.00	469'600.00
Provision sur Prêts franc fort	(191'232.00)	(457'760.00)
	46'464.00	11'840.00
Immobilisations corporelles	18'035.00	9'195.51
Dépôt de garantie parking FONGIT	350.00	150.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**1'569'562.20**	**401'103.56**
TOTAL DE L'ACTIF	**47'211'724.67**	**43'456'028.20**

PASSIF	CHF en 2019	CHF en 2018
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Capitaux étrangers à court terme		
Créanciers	63'971.94	133'437.84
Passifs de régularisation	49'706.88	65'861.47
Mandats d'audits à payer	129'075.00	121'160.00
Subvention non dépensée à restituer	384'088.91	299'135.59
Capitaux étrangers à long terme		
Provision sur cautionnement	21'225'399.35	22'513'306.92
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	**21'852'242.08**	**23'132'901.82**
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(2'992'551.77)	(2'609'743.57)
	27'007'448.23	27'390'256.43
Réserves		
Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	8'861'349.61	5'013'184.65
Résultat		
Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(11'680'298.70)	(12'074'134.00)
Résultat de l'exercice (variat.s/dépréc.s/participat.)	1'170'983.45	(6'180.70)
	(10'509'315.25)	(12'080'314.70)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**25'359'482.59**	**20'323'126.38**
TOTAL DU PASSIF	**47'211'724.67**	**43'456'028.20**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

	CHF en 2019	Budget 2019 en CHF	CHF en 2018
PRODUITS			
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536.00	5'357'536.00	5'357'536.00
Subvention de fonctionnement à restituer	(384'088.91)		(299'135.59)
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	**4'973'447.09**	**5'357'536.00**	**5'058'400.41**
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	31'500.00	35'000.00	29'000.00
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	189'827.00	90'000.00	109'700.00
Honoraires sur dossiers FAE	8'294.51		16'891.25
Perte sur débiteurs	0.00		(4'000.00)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	14'378.57		5'578.12
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	670.80		3'543.60
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	13'223.40		11'400.00
Produits extraordinaires et financiers	1'204.75	31'000.00	5'272.15
Dissolution de provisions	37'551.85	0.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**296'650.88**	**156'000.00**	**177'385.12**
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(13'200.00)	(12'000.00)	(11'400.00)
Charges de personnel	(1'318'044.08)	(1'583'000.00)	(1'253'132.10)
Loyer et charges	(136'613.36)	(138'000.00)	(135'513.30)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(79'536.33)	(63'000.00)	(97'047.49)
Charges d'administration	(77'689.72)	(66'500.00)	(49'517.89)
Communication	(56'815.36)	(51'000.00)	(103'225.96)
Autres charges d'exploitation	(20'663.12)	(32'500.00)	(18'412.79)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**(1'702'561.97)**	**(1'946'000.00)**	**(1'668'249.53)**
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	**(1'405'911.09)**	**(1'790'000.00)**	**(1'490'864.41)**

	CHF en 2019	Budget 2019 en CHF	CHF en 2018
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(7'529'689.92)	(3'467'536.00)	(11'475'102.00)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2018	8'192'644.52		9'533'100.08
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	438'700.00		500'278.00
	1'101'654.60	(3'467'536.00)	(1'441'723.92)
Mandats d'audits octroyés			
Mandats d'audits octroyés s/exercice en cours	(149'570.00)	(100'000.00)	(108'510.00)
Diss. de mandats d'audits s/exercices antérieurs	1'080.50		3'000.00
	(148'489.50)	(100'000.00)	(105'510.00)
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnement honorées	(133'836.14)		(196'358.20)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnement	86'056.69		84'935.06
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieurs	(86'056.69)		(84'935.06)
Diminution de subv. suite diss. s/dossiers 2008-2011	(438'700.00)		(500'278.00)
	(524'756.69)	0.00	(585'213.06)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	**3'948'164.96**	**0.00**	**1'323'665.88**
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	4'062'153.92		8'007'566.00
Subv. s/prestations n/dépensée s/ex. 2012-2018	(8'193'725.02)		(9'533'100.08)
Subv. s/mandats d'audits trop dépensée	49'570.00		8'510.00
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	0.00		(3'000.00)
Pertes s/cautionnement absorbées par les réserves	133'836.14		196'358.20
	(3'948'164.96)	0.00	(1'323'665.88)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	1'124'818.75	0.00	(600'000.00)
Diss. de la provision suite perte s/participations	400'000.00		1'200'000.00
Reprise de la provision suite vente s/participations	46'180.70		593'819.30
Gain sur vente participation	17'207.80		15'000.00
Pertes sur participations	(400'016.00)		(1'200'000.00)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(17'207.80)		(15'000.00)
	1'170'983.45	0.00	(6'180.70)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	**1'170'983.45**	**0.00**	**(6'180.70)**

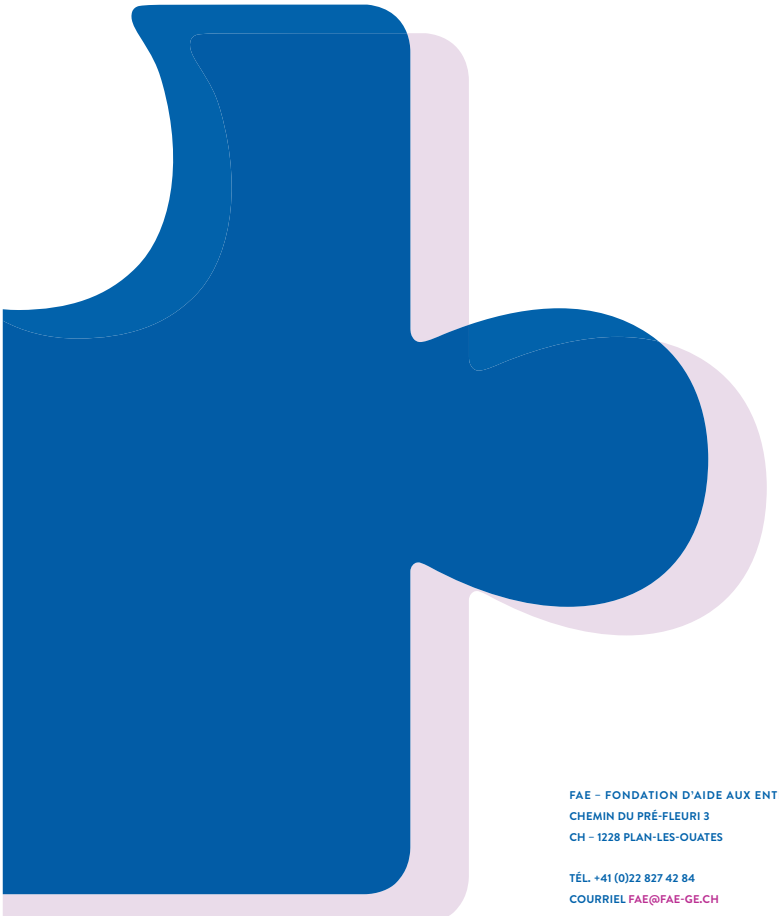

FAE – FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
CHEMIN DU PRÉ-FLEURI 3
CH – 1228 PLAN-LES-OUATES

TÉL. +41 (0)22 827 42 84
COURRIEL FAE@FAE-GE.CH
SITE WEB WWW.FAE-GE.CH

Avec le soutien de
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER FSC
blossom-com.ch

ANNEXE 2

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Exercice 2019

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Le 2 mars 2020

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Genève, le 2 mars 2020
69/mg/13

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2019. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Bilan au 31 décembre 2019

A C T I F	Annexe	2019 CHF	2018 CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités			
Caisse		682	1'340
Comptes courants État de Genève	a)	28'835'093	25'800'688
		28'835'776	25'802'027
Réalisable			
Débiteurs - Avance de liquidités	b)	1'097'980	467'167
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	c)	(579'799)	(127'018)
		518'181	340'149
Actifs de régularisation	d)	48'875	881
Subventions pour prestations à recevoir	e)	16'239'331	16'911'867
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**45'642'162**	**43'054'925**
ACTIF IMMOBILISE			
Participation ex-FSPME		500'765	500'765
Dépréciation sur participation ex-FSPME		(500'765)	(500'765)
		0	0
Participations FAE	f)	12'014'028	12'460'233
Dépréciation sur participations FAE	g)	(10'509'315)	(12'080'315)
		1'504'713	379'918
Prêts franc fort	h)	237'696	469'600
Provision sur Prêts franc fort	i)	(191'232)	(457'760)
		46'464	11'840
Immobilisations corporelles	j)	18'035	9'196
Dépôt de garantie parking FONGIT		350	150
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		**1'569'562**	**401'104**
TOTAL DE L'ACTIF		**47'211'725**	**43'456'028**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Bilan au 31 décembre 2019

P A S S I F	Annexe	2019 CHF	2018 CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		63'972	133'438
Passifs de régularisation	k)	49'707	65'861
Mandats d'audits à payer	l)	129'075	121'160
Subvention non dépensée à restituer	m)	384'089	299'136
Capitaux étrangers à long terme			
Provision sur cautionnement	n)	21'225'399	22'513'307
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		**21'852'242**	**23'132'902**
CAPITAUX PROPRES			
Capital			
Capital de dotation		30'000'000	30'000'000
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23		(2'992'552)	(2'609'744)
		27'007'448	27'390'256
Réserves			
Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	o)	8'861'350	5'013'185
Résultat			
Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)		(11'680'299)	(12'074'134)
Résultat de l'exercice (variat.s/dépréc.s/participat.)		1'170'983	(6'181)
		(10'509'315)	(12'080'315)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**25'359'483**	**20'323'126**
TOTAL DU PASSIF		**47'211'725**	**43'456'028**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Compte de résultat de l'exercice 2019

P R O D U I T S	2019 CHF	Budget 2019 CHF	2018 CHF
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536	5'357'536	5'357'536
Subvention de fonctionnement à restituer	(384'089)		(299'136)
Total des subventions reçues	**4'973'447**	**5'357'536**	**5'058'400**
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	31'500	35'000	29'000
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	189'827	90'000	109'700
Honoraires sur dossiers FAE	8'295		16'891
Perte sur débiteurs	0		(4'000)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	14'379		5'578
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	671		3'544
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	13'223		11'400
Produits extraordinaires et financiers	1'205	31'000	5'272
Dissolution de provisions	37'552	0	0
Total des produits de fonctionnement	**296'651**	**156'000**	**177'385**
C H A R G E S			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(13'200)	(12'000)	(11'400)
Charges de personnel	(1'318'044)	(1'583'000)	(1'253'132)
Loyer et charges	(136'613)	(138'000)	(135'513)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(79'536)	(63'000)	(97'047)
Charges d'administration	(77'690)	(66'500)	(49'518)
Communication	(56'815)	(51'000)	(103'226)
Autres charges d'exploitation	(20'663)	(32'500)	(18'413)
Total des charges de fonctionnement	**(1'702'562)**	**(1'946'000)**	**(1'668'250)**
Coût net de fonctionnement	***(1'405'911)***	***(1'790'000)***	***(1'490'864)***

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Compte de résultat de l'exercice 2019

	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(7'529'690)	(3'467'536)	(11'475'102)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2018	8'192'645		9'533'100
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	438'700		500'278
	1'101'655	(3'467'536)	(1'441'724)
Mandats d'audits octroyés			
Mandats d'audits octroyés s/exercice en cours	(149'570)	(100'000)	(108'510)
Diss. de mandats d'audits s/exercices antérieurs	1'081		3'000
	(148'490)	(100'000)	(105'510)
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnement honorées	(133'836)		(196'358)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnement	86'057		84'935
Restitutions à l'Etat de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieurs	(86'057)		(84'935)
Diminution de subv. suite diss. s/dossiers 2008-2011	(438'700)		(500'278)
	(524'757)	0	(585'213)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	**3'948'165**	**0**	**1'323'666**
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	4'062'154		8'007'566
Subv. s/prestations n/dépensée s/ex. 2012-2018	(8'193'725)		(9'533'100)
Subv. s/mandats d'audits trop dépensée	49'570		8'510
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	0		(3'000)
Pertes s/cautionnement absorbées par les réserves	133'836		196'358
	(3'948'165)	0	(1'323'666)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	**0**	**0**	**0**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Compte de résultat de l'exercice 2019

	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	1'124'819	0	(600'000)
Diss. de la provision suite perte s/participations	400'000		1'200'000
Reprise de la provision suite vente s/participations	46'181		593'819
Gain sur vente participation	17'208		15'000
Pertes sur participations	(400'016)		(1'200'000)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(17'208)		(15'000)
	1'170'983	0	(6'181)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	**1'170'983**	**0**	**(6'181)**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2019

	Solde initial	Dotation	Utilisation	Solde final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Situation au 31.12.2018				
Capital de dotation	30'000'000	0	0	30'000'000
Résultat s/participations LFAE art. 23	(1'424'744)	0	(1'185'000)	(2'609'744)
Total des fonds propres	28'575'256	0	(1'185'000)	27'390'256
Situation au 31.12.2019				
Capital de dotation	30'000'000	0	0	30'000'000
Résultat s/participations LFAE art. 23	(2'609'744)	0	(382'808)	(2'992'552)
Total des fonds propres	27'390'256	0	(382'808)	27'007'448

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

1. Général

La Fondation d'aide aux entreprises (ci-après : FAE) est une fondation de droit public. Elle a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil de la République et canton de Genève le 1er décembre 2005, la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE - I 1 37) et la Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE (9524) - PA 410.00), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

Son but est de soutenir, par des aides financières, les entreprises situées sur le territoire du canton de Genève, aux conditions prévues par la loi sur l'aide aux entreprises du 1er décembre 2005.

Ce dispositif a été complété par les lois modifiant la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE - I 1 37), en date du 15 mai 2009, portant le numéro 10459, ainsi qu'en date du 4 décembre 2015, portant le numéro 11677.

Son capital de dotation a été porté de CHF 20'000'000 selon la loi du 5 décembre 2005 à CHF 30'000'000 selon la loi complémentaire du 15 mai 2009, financé par le biais d'un crédit d'investissement de l'État.

La Fondation d'aide aux entreprises a repris la gestion des dossiers de la Fondation Start PME (ci-après : ex-FSPME), les engagements correspondant, de même que les dossiers et les engagements de l'État de Genève pris en vertu de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (ci-après : LAPMI).

De mars 2006 au 30 juin 2007, la FAE a participé en qualité de sous-traitant à l'étude des dossiers de l'OCGM dont les engagements ont été repris par Cautionnement romand, société coopérative (ci-après : Cautionnement romand) dès le 1er juillet 2007, date à laquelle la FAE a acquis le statut d'Antenne cantonale de Cautionnement romand.

La FAE est soumise aux dispositions du Contrat de prestations, adopté le 22 février 2016 et portant sur la période 2016 à 2019, et à celles de la LIAF - N° D 1 11 du 15 décembre 2005.

2. Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les états financiers sont établis selon les recommandations Swiss GAAP RPC (dont la RPC 21) conformément à la directive transversale EGE-02-04 "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques".

Tableaux des flux de trésorerie :

Le nombre d'employés rémunérés par la FAE ne dépassaient pas en moyenne et à temps complet les 10 emplois sur l'exercice. Par conséquent, la FAE n'est pas considérée comme "une grande organisation à but non lucratif" selon la RPC 21 et n'a donc pas l'obligation d'établir un tableau des flux de trésorerie.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Traitement des bénéfices et des pertes, selon Contrat de prestation 2016-2019 :

Le solde de la part de l'indemnité dévolue à la couverture des engagements non utilisées est conservée à 100% par la FAE. Ce solde est comptabilisé dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans les fonds propres.

3. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance
Chemin du Pré-Fleuri 3 - 1228 Plan-les-Ouates

Statuts et règlement en vigueur
Statuts du 1er décembre 2005
Règlement du 14 juin 2007, modifié pour la dernière fois le 4 décembre 2019.

Membres du Conseil de fondation du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Du 1er décembre 2019
LATHION Philippe (Président)
TERLINCHAMP Laurent (Vice-Président)
FERRERO MENUT Caroline (Membre)
GROMETTO Olivier (Membre)
KNAPP Fabienne (Membre)
PATINO Alexis (Membre)
RICOU Cédric (Membre)
RIVOLLET Pascal (Membre)
SCHAFFTER Maria (Membre)

Tous les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Représentants du Conseil d'Etat participant aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative

Du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2019
FOLLY Jacques - Département de la sécurité

Membres de la direction

SCHEFER Patrick - Directeur

Rémunérations versées en 2019 aux membres du Conseil de fondation et de la direction

Jetons de présence et indemnité annuelle	CHF 133 593
Rémunération annuelle de la direction	CHF 212 951

Rémunération et nomination des Membres du Conseil de fondation dès le 1er décembre 2019
La rémunération et la nomination des membres du Conseil de fondation ont été fixées par l'arrêté du Conseil d'État du 28 novembre 2018.

Organe chargé de la tenue de la comptabilité

Fondation d'aide aux entreprises
Chemin du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates

Organe de révision

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
1204 Genève

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

4. Politique de la FAE

Règlement de la FAE

Un règlement de la FAE a été adopté en date du 11 mai 2007 par le Conseil de fondation.

Ce règlement a fait l'objet de diverses modifications en fonction de l'évolution des lois et des besoins de la fondation.

Le règlement a été révisé la dernière fois le 4 décembre 2019.
Les articles 24 à 32 du Règlement de la FAE ont été actualisés. La directive d'une nouvelle méthode d'évaluation des risques plus pertinente a été adaptée spécifiquement pour les différentes prestations. Cela a pour conséquence une diminution de provisions sur les prestations au 31 décembre 2019.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan

	2019 CHF	2018 CHF
a) Comptes courants État de Genève		
Compte-courant État de Genève / Compte principal		
Solde au 1er janvier	26'737'455	23'226'707
Subvention reçue de l'Etat de Genève	5'357'536	5'357'536
Restitution fr. de fonctionnement n/dépensés année ant.	(299'136)	(338'183)
Frais de fonctionnement payés	(1'547'907)	(1'385'847)
Prise de participations versées	0	(600'000)
Prise de participations vendues	63'396	618'819
Mandats d'audits payés	(140'575)	(27'500)
Cautionnements honorés des dossiers dès 2016	0	(114'078)
Solde au 31 décembre	30'170'769	26'737'455
Compte-courant État de Genève / Avance de liquidités		
Solde au 1er janvier	(467'167)	(752'748)
Avances de liquidités réalisées	(4'010'850)	(3'704'201)
Encaissement des avances de liquidités réalisées	3'380'037	3'989'782
Solde au 31 décembre	(1'097'980)	(467'167)
Compte-courant État de Genève / Franc fort		
Solde au 1er juillet	(469'600)	(490'000)
Perte s/Prêts franc fort	100'000	0
Remboursements prêts franc fort	131'904	20'400
Solde au 31 décembre	(237'696)	(469'600)
Total des comptes-courants État de Genève	**28'835'093**	**25'800'688**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan

	2019 CHF	2018 CHF
b) Débiteurs - Avance de liquidités		
Solde au 1er janvier	467'167	752'748
Nouvelles créances cédées	4'010'850	3'704'201
Encaissements des créances cédées	(3'380'037)	(3'989'782)
Solde au 31 décembre	**1'097'980**	**467'167**
c) Provisions sur débiteurs - Avance de liquidités		
Solde au 1er janvier	(127'018)	(305'301)
Dotation à la provision	(576'306)	(12'118)
Dissolution de la provision	123'525	190'401
Solde au 31 décembre	**(579'799)**	**(127'018)**
d) Actifs de régularisation		
Abonnements journaux 2020	429	446
Axa Assurance - Assur. choses et assur. RC	2'044	0
Allianz Assurance - Assur. accident et acc. Complémentaire	12'939	0
Allianz Assurance - Assur. maladie	20'346	0
Git, Kyos - abonnements et licences	2'580	0
Intrum - abonnement	355	0
CIEPP - solde LPP	1'385	0
4AM Production Multimedia Webcast	8'796	0
Autres charges payées d'avance	0	452
Solde au 31 décembre	**48'875**	**881**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan	2019 CHF	2018 CHF
e) Subventions pour prestations à recevoir (Les subventions pour prestations n'ont pas été versées sur les contrats de prestation 2008-2011 et 2012-2015)		
Subvention à recevoir s/cautionnement de 2008-2011		
Solde au 1er janvier	438'700	938'978
Diminution de la subvention pour dissolution s/provisions	(438'700)	(500'278)
Solde au 31 décembre	0	438'700
Subvention à recevoir s/cautionnement de 2012-2015		
Solde au 1er janvier	15'453'167	15'535'448
Pertes réalisées	(233'836)	(82'280)
Solde au 31 décembre	15'219'331	15'453'167
Subvention à recevoir s/avance de liquidités de 2012-2015		
Solde au 1er janvier	1'020'000	1'020'000
Pertes réalisées	0	0
Solde au 31 décembre	1'020'000	1'020'000
Total des subventions à recevoir sur prestations	**16'239'331**	**16'911'867**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan

	2019 CHF	2018 CHF
f) Participations		
Solde au 1er janvier	12'460'233	13'664'052
Nouvels investissements en participations	0	600'000
Ventes réalisées sur les participations	(63'412)	(618'819)
Gains réalisés sur les participations	17'208	15'000
Pertes réalisées sur les participations	(400'000)	(1'200'000)
Solde au 31 décembre	**12'014'028**	**12'460'233**
g) Dépréciations sur participations		
Solde au 1er janvier	(12'080'315)	(13'274'134)
Dotation à la provision	0	(600'000)
Dissolution de la provision	1'570'999	1'793'819
Solde au 31 décembre	**(10'509'315)**	**(12'080'315)**

La FAE peut prendre des participations dans les entreprises qu'elle soutient ou investir dans tout autre produit financier non spéculatif, pour autant qu'un investisseur en capital-risque soit porteur du projet et ait investi lui-même un montant au moins équivalent à 55% de la totalité des montants ainsi engagés.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan

Détail des immobilisations financières

Participation ex-FSPME au 31 décembre 2019

Nom de la société	Droit de vote en %	Valeur des actions détenues	Montant de la provision
WISeKey International Holding SA, Zoug Capital-actions CHF 1'838'709.73	0.07%	500'765.00	(500'765.00)

Participations FAE au 31 décembre 2019

Nom de la société	Droit de vote en %	Valeur des actions détenues	Montant de la provision
Espace Physiothérapie Santé La Praille SA, Lancy Capital-actions CHF 545'000.00	44.95%	245'000	(245'000)
Faveeo SA, Genève Capital-actions CHF 225'539.53	6.17%	400'000	(400'000)
Geneva Bioinformatics (Genebio) SA, Genève Capital-actions CHF 1'613'940.00	11.08%	490'000	(490'000)
GenKyoTex SA, France Capital-actions EUR 7'877'749.60	1.20%	2'799'947	(2'799'947)
Goodwall SA, Genève Capital-actions CHF 475'120.19	2.30%	500'000	(500'000)
Hepta Services SA, Carouge Capital-actions CHF 146'000	13.70%	300'000	(300'000)
Mathys SA, Vernier Capital-actions CHF 480'000.00	33.33%	400'001	(320'001)
Medimaps Group SA, Plan-les-Oautes Capital-actions CHF 181'226.10	5.22%	499'951	(499'951)
Orbiwise SA, Plan-les-Ouates Capital-actions CHF 135'818.00	3.75%	200'000	(200'000)
Pronaval SA, en liquidation, Corsier Capital-actions CHF 127'532.00	13.07%	1'249'950	(1'249'950)
SpineArt SA, Plan-les-Ouates Capital-actions CHF 274'238.83	2.26%	3'799'180	(2'469'467)
Swissoja SA, Genève Capital-actions CHF 1'655'000.00	10.88%	180'000	(180'000)
Vaudaux SA, Vernier Capital-actions CHF 100'000.00	25.00%	950'000	(855'000)
		12'014'028	**(10'509'315)**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. **Indications relatives aux postes du bilan**	2019 CHF	2018 CHF
h) Prêts franc fort		
Solde au 1er janvier	469'600	490'000
Perte s/Prêts franc fort	(100'000)	0
Remboursements prêts franc fort	(131'904)	(20'400)
Solde au 31 décembre	**237'696**	**469'600**
i) Provisions sur Prêts franc fort		
Solde au 1er janvier	(457'760)	(480'000)
Dissolution de la provision	266'528	22'240
Solde au 31 décembre	**(191'232)**	**(457'760)**
j) Immobilisations corporelles		
Solde au 1er janvier	9'196	19'126
Acquisitions	18'035	0
Amortissements	(9'196)	(9'931)
Solde au 31 décembre	**18'035**	**9'196**
k) Passifs de régularisation		
BfB Société Fiduciaire - provision audit	23'760	23'760
Me G. Châtelin - honoraires contentieux	0	714
Provisions 13ème salaire, vacances	3'368	2'999
Provision - coût de caution	7'419	3'836
Provision pour litige	0	37'552
Provision pour remise de locaux	15'000	0
Autres charges	160	0
Frais de formation - rbt à recevoir	0	(3'000)
Solde au 31 décembre	**49'707**	**65'861**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan	2019 CHF	2018 CHF
l) Mandats d'audit à payer		
Solde au 1er janvier	121'160	43'150
Dissolution s/mandats d'audit sur exercice antérieur	(1'081)	(3'000)
Mandats d'audits payés	(140'575)	(27'500)
Nouveaux mandats d'audits octroyés	149'570	108'510
Solde au 31 décembre	**129'075**	**121'160**
m) Subvention non dépensée à restituer		
Solde au 1er janvier	299'136	338'183
Subvention de fonctionnement reçue	1'790'000	1'790'000
Subv. de fonctionnement année ant. non dépensée restituée	(299'136)	(338'183)
Frais de fonctionnement dépensés	(1'405'911)	(1'490'864)
Solde au 31 décembre	**384'089**	**299'136**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Indications relatives aux postes du bilan

	2019 CHF	2018 CHF
n) Provision sur cautionnement		
Solde au 1er janvier	22'513'306.92	20'871'060.00
Dotation à la provision	7'093'252.57	11'462'984.00
Dissolution de la provision	(8'381'160.17)	(9'820'737.08)
Solde au 31 décembre	**21'225'399.32**	**22'513'306.92**

o) Part de subvention non dépensée
pour contrat de prestations de 2012-2019
(Réserves constituées à partir du contrat de prestations de 2012)

	Utilisation de la Subvention	Mouvement	Solde
	Solde au 01.01.2019		**5'013'185**
+	**Subvention reçue pour prestations**	3'567'536	**8'580'721**
./.	**Subvention 2019 dépensée s/provisions (Cautionnement + Avances liquidités + Franc fort)**	(7'679'260)	**901'461**
+	**Subvention antérieure non dépensée s/provisions (Cautionnement + Avances liquidités + Franc fort)**	8'093'725	**8'995'186**
./.	**Subvention dépensée sur Cautionnement honorés**	(133'836)	**8'861'350**
=	**Solde au 31.12.2019**	**3'848'165**	**8'861'350**

6. Nombre de collaborateurs

Nombre d'emplois à temps plein en moyenne annuelle	8.5	8.1

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

	2019 CHF	2018 CHF
7. Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan	Néant	Néant

8. Montant global des cautionnements en faveur de tiers

Engagement sur le cautionnement	27'044'024	25'582'397
dont provisions sur le cautionnement	(21'225'399)	(22'513'307)
	5'818'625	3'069'090

9. Valeur d'assurance des immeubles, mobilier et machines

Les marchandises et installations sont assurées, en 2019, pour une valeur d'assurance incendie totale de CHF 213'000.

10. Mesures en cas de surendettement et d'insolvabilité

Néant

11. Information importante sur la gestion des activités de la fondation

Néant

12. Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant

13. Evaluation des risques

Le Conseil de fondation a approuvé une cartographie des risques en date du 15 septembre 2009. Sur cette base, la fondation a mis en place un système de contrôle interne. La cartographie des risques a été modifiée et approuvée par le Conseil de fondation la dernière fois le 4 décembre 2019.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

14. Rapport de performance

Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes anuels. La FAE ne rédige pas de rapport de performance, car les informations devant y être présentées le sont soit dans l'annexe, soit dans le rapport d'activité :

Point à mentionner dans le rapport de performance	Mention
But de l'organisation	Annexe - point 1 "général" Rapport d'activité
Organes dirigeants et durée de leurs fonctions	Annexe - point 3 "organisation de la fondation" Rapport d'activité
Personnes responsables de la gestion	Annexe - point 3 "organisation de la fondation" Rapport d'activité
Liens avec des organisations liées	Annexe - point 5 lettres i) "détail des immobilisations financières " *Rapport d'activité*
Buts fixés et description des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition	*Rapport d'activité*

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

ANNEXE 3

Rapport d'évaluation de l'exercice 2019

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Subventionné : Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

***Département de tutelle** : Département du développement économique (DDE)*

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'indemnité engagée sur 4 ans recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévue par le contrat de prestations mentionné ci-dessous.

La fondation de droit public d'aide aux entreprises exécute les missions qui lui sont conférées par la loi sur l'aide aux entreprises, du 1er décembre 2005. Sa mission consiste à accorder des aides financières subsidiaires aux entreprises qui sont localisées dans le canton de Genève et qui ont un impact sur la création ou le maintien des emplois et également à encourager le développement de l'économie genevoise, à concourir au maintien d'un savoir-faire local et à préserver des lieux de socialisation.

Mention du contrat :

Contrat de prestations entre La République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et la Fondation d'aide aux entreprises (le bénéficiaire) ci-après : FAE.

Durée du contrat : 4 ans (2016 – 2019)

Période évaluée : 2019

PRESTATION 1 – INFORMATION AUX ENTREPRISES

1.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Assurer une présence de la FAE sur le terrain et mettre à disposition les informations nécessaires à l'obtention d'un soutien de la FAE et le type d'aide (cautionnement, prise de participations, avance de liquidités, mandat fiduciaires, mesures « franc fort »)

Indicateur et valeur cible :

34 rencontres (auprès d'établissements financiers, institutionnels, fiduciaires, associations professionnelles, médias, etc.), organisations de et/ou participation à des événements locaux, conférences, exposés, etc.

Résultat réel :

1 Émission Radio-TV
3 Articles de presse
1 Communiqué de presse
6 Publications Internet (4 newsletters et 13 articles de presse)
Représentant un total de **11 communications** externes (Annexe 1)

7 Conférences dédiées aux solutions de financement
7 Participations aux assemblées générales d'associations professionnelles
4 Interventions aux cours des cafetiers restaurateurs
20 Rencontres avec des prestataires (notamment banques, fiduciaires)
26 Participations à divers évènements
Représentant un total de **64 rencontres** pour 2019 (Annexe 1)

Commentaire(s) :

Site internet

Le nombre de visites de notre site internet reste constant, puisqu'il a recensé 17'266 connexions en 2019, contre 18'812 en 2018 et 16'601 en 2017.

La FAE dispose d'une page « entreprise » sur Linkedin et Facebook qui permettent de réaliser des campagnes de promotion afin de mieux faire connaître la FAE, son activité et son action.

Le relevé de la fréquentation du site internet est annexé au présent rapport. (Annexe 2)

PRESTATION 2 - TRAITEMENT DES DEMANDES ET GESTION DES RECLAMATIONS

2.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Assurer une durée d'instruction des demandes optimale

Indicateur et valeur cible :

La durée moyenne d'instruction des dossiers est de 1 mois dès la réception d'un dossier complet

Résultat réel :

Sur 656 rencontres préliminaires, 430 demandes ont été traitées et 197 ont fait l'objet d'une étude approfondie par les gestionnaires de crédits, dont 106 ont abouti au dépôt de demandes formelles.

81 dossiers ont été acceptés par le Conseil de fondation. (Annexes 3 & 4)

Commentaire(s) :

Hormis les cas où les décisions sont différées par le Conseil de fondation à une prochaine séance, tous les dossiers de demandes ont fait l'objet d'une présentation au Conseil de fondation sous 1 mois après la réception d'un dossier complet.

2.B. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Assurer un traitement optimal des réclamations

Indicateur et valeur cible :

La durée moyenne de traitement des réclamations est de 15 jours dès réception de la réclamation à la FAE

Résultat réel :

Aucune plainte ou réclamation n'a été enregistrée.

Commentaire(s) :

Lors d'un dépôt de réclamation, une fiche est tenue et complétée au fur et à mesure que la procédure de traitement des réclamations se déroule.

Pour 2019, aucun dépôt de réclamation.

PRESTATION 3 – FINANCER LES ENTREPRISES

3.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Présentation par chaque gestionnaire au Conseil de fondation de la FAE de demandes de soutien générant des emplois, à maintenir ou à créer.

Indicateur et valeur cible :

350 emplois par an à maintenir ou à créer présentés au Conseil de fondation

Résultat réel :

1'556.30 emplois (ETP) sur les dossiers présentés (au nombre de 106) et 1'340.90 sur ceux acceptés (au nombre de 81). (Annexes 3 & 4)

Commentaire(s) :

Les réalisations 2019 présentent un record de demandes acceptées et d'impact sur le maintien et/ou la création d'emplois. Le montant octroyé est largement supérieur à la moyenne historique de la FAE.

Nombre de demandes, par année :

2019 : 656 premiers contacts, 430 demandes traitées, 197 dossiers étudiés, pour un dépôt de 106 demandes formelles et 81 interventions favorables, soit 76 % des dossiers acceptés

2018 : 576 premiers contacts, 299 demandes traitées, 165 dossiers étudiés, pour un dépôt de 94 demandes formelles et 79 interventions favorables, soit 84 % des dossiers acceptés

Le volume de demandes a augmenté considérablement en 2019. Une augmentation de (13.89 %) met en exergue l'activité croissante de la fondation, ainsi que les efforts de communication réalisés.

En conséquence 430 demandes ont été traitées par les gestionnaires en 2019 contre 299 en 2018 soit une augmentation de 43.80 %.

Le nombre de dossiers étudiés en 2019 a grimpé de +19.39 % par rapport à l'année 2018, passant respectivement de 165 à 197.

Les dossiers présentés au Conseil ont suivi cette tendance et ont atteint un chiffre record cette année, enregistrant une hausse de 12.77 %.

Cependant, le nombre de dossiers acceptés par le Conseil, (81 dossiers) ne contraste pas avec l'année 2018, (79 dossiers).

Le montant total accordé par la FAE, par année, est le suivant :

2019 : CHF 19.6 Mios ont été accordés par la FAE, soit CHF 6.3 Mios sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 13.3 Mios au travers de Cautionnement romand (Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises)

2018 : CHF 16.2 Mios ont été accordés par la FAE, soit CHF 6.8 Mios sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 9.4 Mios au travers de Cautionnement romand (Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises)

2017 : CHF 18.7 Mios ont été accordés par la FAE, soit CHF 9.9 Mios sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 8.8 Mios au travers de Cautionnement romand (Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises)

La répartition des aides accordées par la FAE en 2019 est la suivante :

- CHF 16.895 Mios au titre du cautionnement de crédits
- CHF 0.147 Mio pour le financement de 6 mandats d'audit / expertise / accompagnement
- Aucune participation n'a été prise
- CHF 2.546 Mios accordés à 15 entreprises pour le financement d'avances de liquidités contre cession de factures

Les résultats 2019 restent dans la fourchette haute en comparaison avec les réalisations historiques de la FAE, au niveau du montant (CHF 19.6 Mios), du nombre d'entreprises (81, un record), et du nombre d'emplois (1'341).

De plus, l'activité en 2019 s'est caractérisée par :

- Un nombre toujours élevé de dossiers de petite taille ainsi que quelques opérations de plus grande envergure impliquant un nombre conséquent d'emplois.
- La poursuite des co-financements (financements additionnels accordés de manière complémentaire sans soutien de la FAE) qui se sont élevés, de manière stable, à CHF 12.6 Mios. Ainsi, **le montant global injecté dans l'économie genevoise en 2019 de par l'action de la FAE s'élève à CHF 32.2 Mios** (contre CHF 20.8 Mios en 2018, et CHF 23.3 Mios en 2017). Cette tendance forte, est possible grâce aux excellentes relations entretenues avec l'ensemble des acteurs bancaires, s'inscrit dans la nouvelle stratégie développée par la FAE et renforce le caractère subsidiaire des aides octroyées.
- La prestation "Franc fort", mise en œuvre temporairement en mars 2016 pour une durée de 2 ans, est arrivée à terme en février 2018.
- La prestation d'avances de liquidités continue à être fortement demandée (8 nouvelles prestations en 2019). C'est CHF 4.8 Mios de factures qui ont pu être avancés en 2019 contre CHF 3.7 Mios en 2018. Globalement, depuis 2013, c'est près de CHF 22.7 Mios de liquidités qui ont été alloués à des entreprises par le seul biais des avances de liquidités.
- 6 mandats ont été accordés en 2019, essentiellement pour proposer des pistes de restructuration de sociétés en difficulté, une prestation très complémentaire et apportant des solutions appréciées des entreprises.

PRESTATION 4 – AMELIORER L'EFFICIENCE DU DISPOSITIF

4.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Rationaliser la logistique

Indicateur et valeur cible :

L'organisation de la logistique est gérée et est opérationnelle par la FONGIT au 31.12.2019

Résultat réel et situation au 31.12.2019 :

L'organisation de la logistique est gérée par la FONGIT et est opérationnelle au 31.12.2019 (au niveau de la Bluebox). Des séances hebdomadaires de coordination ont lieu afin de veiller à l'atteinte continue de cet objectif.

Commentaire(s) :

Chaque aspect de la logistique fait l'objet d'une analyse et coordination dans le cadre du processus de rationalisation.

4.B. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Veiller à la coordination et à la complémentarité des actions, sous le contrôle du

département et éviter tout doublon dans le cadre des missions

Indicateur et valeur cible :

0 sociétés et/ou projets soutenus et/ou missions économique impliquant plus d'un organisme et non justifiée, dûment documenté

Résultat réel :

Aucune société et/ou projet n'a été soutenu par plus d'un organisme sans justification spécifique.

Commentaire(s) :

Dans le cadre de la focalisation des missions de chacun des organismes, leurs activités respectives sont désormais clairement différenciées.

Des collaborations interviennent au cas par cas en fonction des besoins des sociétés et des spécialisations de chacun des organismes.

En ce qui concerne la FAE, une collaboration accrue a été établie avec la Fongit dans le cadre des financements de startup (essentiellement sous forme de prise de participation) et avec l'OPI dans des financements de PME industrielles.

Au cas par cas, les projets s'adressant à la FAE mais qui nécessitent un coaching sont redirigés auprès de la Fongit (startup technologique innovante) et de l'OPI (PME industrielle), voire d'un organisme du dispositif cantonal de soutien.

4.C. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Renforcer les collaborations au plan intercantonal (Cautionnement romand, AlpICT, CleantechAlps, Micronarc, BioAlps, Platinn/Capitalproximité et Alliance) et fédéral (CTI)

Indicateur et valeur cible :

Proposer des objectifs et indicateurs additionnels au 31.12.2019

Résultat réel :

Proposition d'indicateurs et d'objectifs

- Taux d'utilisation des prestations de Cautionnement romand : 75 % du volume de cautionnement de limites de crédit répondant aux exigences de Cautionnement romand

  Résultat 2019 : 79 % (Annexe 5)

- Taux d'acceptation des préavis de la FAE par Cautionnement romand : 90 %

  Résultat 2019 : 100 %

Commentaire(s) :

Au-delà des collaborations occasionnelles dans le cadre de projets spécifiques, la FAE collabore activement dans le cadre de son activité (financement d'entreprises) à la mise à disposition des entreprises genevoises des prestations de Cautionnement romand.

Des coopérations régulières interviennent également avec l'ensemble des organismes du dispositif cantonal au gré des besoins des entreprises rencontrées.

En ce qui concerne, Matchinvest du programme Platinn, la collaboration n'a pas dépassé le stade d'un référencement mutuel des prestations auprès des entreprises, cette plateforme ayant finalement cessé son activité le 15 mai 2019.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
Patrick SCHEFER, Directeur FAE	
Jadzka OPYD-CHERVET, Comptable FAE	
Genève, le 16 juin 2020	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Daniel Loeffler, Secrétaire général adjoint DDE	
Dominique RITTER, Directeur financier DFIN - DDE	
Genève, le 16 juin 2020	

Annexes :

1. Tableau des événements 2019
2. Relevé de fréquentation du site internet de la FAE au 31.12.2019
3. Tableau des dossiers acceptés 2019
4. Tableau des dossiers refusés en 2019
5. Tableau des dossiers acceptés en cautionnement au 31.12.2019
6. Cartographie des risques au 28.11.2019
7. Matrice des risques au 28.11.2019
8. Rapport de l'Organe de Révision des comptes au 31.12.2019
9. Budget 2020
10. Organigramme actualisé (page 18 du contrat de prestations)
11. Arrêté relatif à la rémunération des membres du Conseil de fondation de la FAE, daté du 26.09.2012
12. Arrêté relatif à la nomination des membres du Conseil de fondation pour la période du 01.12.2018 au 30.11.2023, daté du 28.11.2018
13. Règlement de la FAE, validé le 28.11.2019 par le Conseil de fondation (Annexe 2 du contrat de prestations)
14. Liste des membres – Commission de suivi (annexe 6 du contrat de prestations)
15. Rapport d'activité 2019 de la FAE

ANNEXE 4

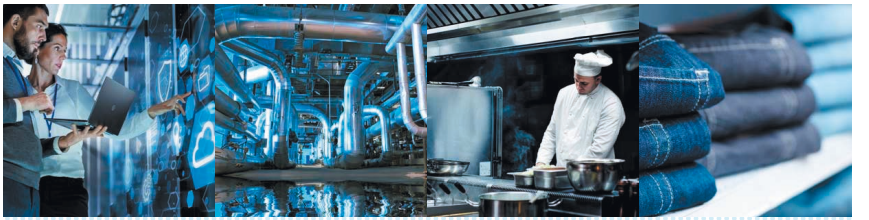

au service des PME

Rapport annuel 2019

CAUTIONNEMENT ROMAND

Cautionnement romand, société coopérative
Avenue Louis-Ruchonnet 16, 1003 Lausanne
www.cautionnementromand.ch

Editeur
Cautionnement romand
Graphisme et mise en page
Cayenne Communication Visuelle
Photographies
Julia Wimmerlin
(Pages 2, 14, 22 et 36)
Thinkstock, iStock
Impression
Cavin Artgraphic

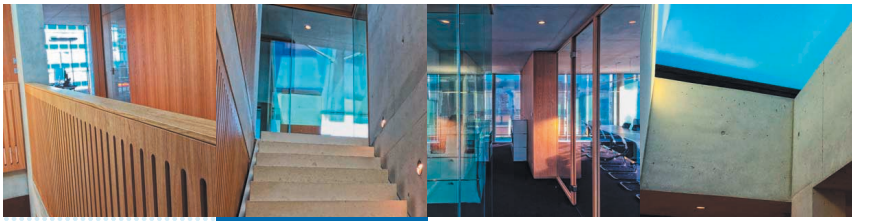

Sommaire

Cautionnement romand

Organisation	4
Billet du Président	5
Cautionnés en 2019	6
Chiffres clés	7
Rapport d'activités	8
Statistiques	10
Bilan	15
Compte de résultat	16
Annexe aux comptes	18
Rapport de l'organe de révision	19
Les sociétaires	20
Comment ça marche ?	21
Contact de proximité	23
Antenne Fribourg	24
Antenne Genève	26
Antenne Neuchâtel	28
Antenne Valais	30
Antenne Vaud	32
Cautionnement suisse	34
Historique	Page centrale

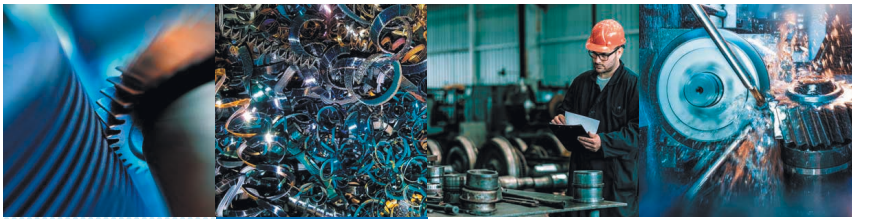

Organisation

Cautionnement romand

		Echéance du mandat
Président	Jean Wenger, Hauterive	2020
Vice-président	Bernard Grobéty, Pully	2020
Administrateurs	Samuel Clerc, Gibloux	2023
	Raphaël Conz, Pully	2020
	Gabriel Décaillet, Sion	2020
	Jacques Folly, Genève	2022
	Laurent Terlinchamp, Chancy	2022
	Olivier Grometto, Genève	2020
	Reto Julmy, Bourguillon	2020
	Jean-Pierre Morand, Bagnes	2020
	Pierre-Marie Rappaz, Sion	2020
	Geneviève Ravezzani, Cudrefin	2020
	Chantal Robin, Broc	2020
	Cyril Schaer, Lausanne	2021
	Robert Vauthier, Neuchâtel	2020
Directeur	Christian Wenger	
Fondés de pouvoir	Sébastien Durussel	
	Monika Jutzet	
Collaboratrices	Marine Divorne	
	Sandrine Koch	
	Sandra Tamburrini-Schick	
Contrôleurs internes	Eric Schneider	
	Gilbert Staehli	
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA	
Antennes cantonales		
Fribourg	Cautionnement Fribourg	
Genève	FAE	
Neuchâtel	NEuchâtel Interface PME	
Valais	CCF SA	
Vaud	CVC	

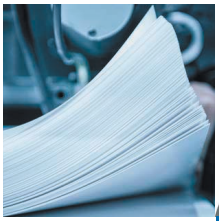

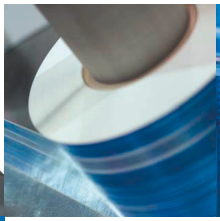
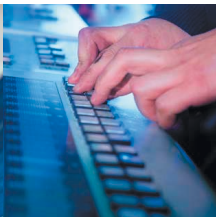

Billet du Président

Jean Wenger

L'année 2019 a été marquée par la modification du plafond de cautionnement inscrit dans la loi fédérale. Ainsi, depuis juillet, nous sommes en mesure de nous porter caution solidaire envers un établissement bancaire pour des crédits ouverts à des entreprises ou à des entrepreneurs allant jusqu'à CHF 1 million. La limite, jusqu'alors de CHF 500 000.–, a ainsi été adaptée aux nouveaux besoins des PME, acteurs majeurs de l'économie suisse. Comme tout besoin, ceux-ci ont évolué au fil des années; notamment dans un contexte économique de plus en plus compétitif où les prix des machines et des biens d'exploitation n'ont cessé d'augmenter et où les conditions d'octroi de crédits se sont compliquées progressivement. Les reprises ou transmissions d'entreprises sont également plus nombreuses, transactions où un besoin en financement plus important est avéré. Avec cette adaptation de limite, le cautionnement suisse est paré pour répondre encore mieux aux sollicitations des PME et pour continuer à soutenir l'économie suisse par son intervention.

Mes remerciements vont à tous nos partenaires bancaires sans qui nous ne pourrions pas mener à bien cette mission. En collaborant de manière efficace, nous favorisons ainsi l'émergence et le développement d'entreprises. Les engagements des organisations suisses de cautionnement en leur faveur s'élèvent, fin 2019, à CHF 334 millions pour 1 859 PME – représentant la création ou le maintien de 22 573 emplois – lesquelles ont engagé des investissements à hauteur de CHF 2 milliards!

La Suisse est imbriquée et interconnectée dans la gouvernance internationale. Son succès ne se décide donc pas qu'en Suisse. Ainsi, il est essentiel de conserver de bons rapports avec ses voisins, et de rester ouvert au monde et aux échanges commerciaux. Les PME suisses sont dépendantes d'accords bilatéraux ou encore de directives ou de normes destinées à réduire les entraves techniques au commerce. Il est impératif que les rapports à l'international permettent l'accès le plus libre possible aux marchés étrangers. Des restrictions pourraient signifier la perte de contrats voire un départ de Suisse d'entreprises importantes pour le tissu économique helvétique. Ajoutées à cela, plusieurs incertitudes comme l'évolution du franc suisse et des taux d'intérêts ou encore une transformation digitale des entreprises, et bon nombre de nos clients pourraient se voir obligés de retarder leur décision d'investir. Les prévisions au-delà du semestre sont devenues bien difficiles, mais la dynamique semble s'essouffler. Pour le bien de nos PME, je souhaite que la flexibilité du marché du travail soit maintenue, que la formation pour palier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée soit encouragée et qu'une politique fédérale d'accompagnement à l'industrie 4.0 soit créée.

La progression de nos engagements et la continuité de nos résultats prouvent que le modèle de cautionnement est appliqué avec succès en Suisse romande. J'adresse mes remerciements à la direction, aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux antennes de proximité qui défendent les valeurs de Cautionnement romand par un engagement continu et indéfectible au service des PME. Tous les crédits cautionnés sont octroyés par une banque qui a analysé le dossier selon ses critères d'octroi et jugé l'entreprise viable, indépendamment de l'existence d'une caution. Notre accord de cautionnement permet de déclencher une opération de financement qui n'aurait pas lieu sans lui. La politique d'octroi, du ressort du Conseil d'administration, est donc très importante. Celle-ci représente un ensemble de critères objectifs s'appuyant souvent sur les qualités subjectives des dossiers. J'adresse donc également mes remerciements à l'ensemble de mes collègues du Conseil qui, grâce à leur expérience, savent juger et décider. Un grand merci aussi aux Chefs des Départements de l'Economie publique des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud pour leur soutien ainsi qu'au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et au Secrétariat d'Etat à l'économie SECO avec lesquels nous venons de signer une nouvelle convention portant sur les années 2020 à 2023. Pour ma part, je continuerai à m'engager afin que nous puissions continuer à offrir une solution qui facilite aux PME l'accès au crédit commercial avec des conditions d'intervention les plus légères possibles. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez.

Cautionnés en 2019

Taux d'intérêts

3 pour cent

Taux moyen des nouveaux crédits cautionnés et délivrés en 2019 (comptes courants y compris commission trimestrielle et prêts fixes/variables confondus). 4,0% taux moyen des comptes courants (y compris commission trimestrielle). 2,4% taux moyen des prêts (fixes/variables confondus).

2 pour cent

Le plus bas pour un compte courant débiteur
(Aucune commission trimestrielle) pour la reprise d'une vinothèque dans le canton de Vaud. CHF 185 000.– financés par un CCD cautionné de CHF 150 000.– (81%) octroyé par une caisse d'épargne, le solde (19%) étant couvert par des fonds propres.

1,07 pour cent

Le plus bas pour un prêt
Pour l'acquisition du stock de montres d'un magasin et atelier d'horlogerie dans l'arc jurassien. CHF 120 000.– financés par un prêt cautionné de CHF 100 000.– (83%) octroyé par une grande banque, le solde (17%) étant couvert par des fonds propres.

Les plus grands

18,3 millions

Le projet le plus élevé
Pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'activité propre d'une société active dans l'usinage et le traitement de surface. Financement par une banque cantonale, prêts, CCD et leasing totalisant CHF 13,1 millions (72%) et un prêt hypothécaire cautionné de CHF 1 million (5%). Le solde étant couvert par des fonds propres (23%).

4,1 millions

Les fonds propres les plus importants
Au bilan d'une société technologique qui a eu besoin d'un fonds de roulement pour accompagner son développement. Financement par une banque cantonale, CHF 2,4 millions (71%) et un crédit cautionné de CHF 1 million (29%).

282 emplois

Les emplois les plus nombreux
Auprès d'une société ayant acquise une autre spécialisée dans la bureautique. Financement par une grande banque de CHF 8,4 millions (58%) et un crédit cautionné de CHF 400 000.– (3%). Le solde étant couvert par un prêt vendeur et des fonds propres (39%).

Depuis la création de Cautionnement romand en juillet 2007	**moy./an**
2 710 PME cautionnées	217 PME
CHF 551 000 000.– de cautionnements accordés	CHF 44 mios
CHF 1 463 000 000.– de projets touchés par un cautionnement	CHF 117 mios
22 910 places de travail maintenues ou créées	1 833
Nombre d'emplois en moyenne d'une PME cautionnée	8

Chiffres clés en 2019

338 demandes de cautionnement analysées représentant plus de 80 millions de crédits

222 nouveaux crédits cautionnés accordés pour CHF 50 millions

2 980 emplois auprès des PME nouvellement cautionnées

180 millions de projets favorisés par Cautionnement romand

136 millions engagements en cours au 31 décembre 2019

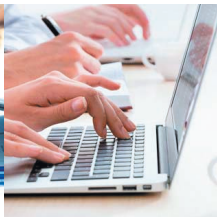

Rapport d'activités 12e exercice

Christian Wenger
Directeur

338 demandes de cautionnement ont été reçues. Après un examen minutieux par les antennes de proximité, Cautionnement romand a pu en accepter 65%. Cela signifie que CHF 50,5 millions de nouveaux crédits cautionnés ont été accordés en 2019 (record) en faveur de 222 entreprises concernant directement 2 980 emplois (dont 886 créés) et des investissements de CHF 180 millions. 30% des cautionnements ont servi à financer des besoins en trésorerie et 28% concernent des rachats et transmissions d'entreprise. 11 cautionnements émis ont été supérieurs à CHF 500 000.– dont 6 à CHF 1 million. Ces derniers étaient en faveur de PME comptant entre 20 et 60 employés, principalement actives dans l'industrie manufacturière. Des sociétés cautionnées ont également bénéficié de prestations d'autres partenaires comme par exemple une société spécialisée dans le monitoring qui a obtenu un soutien du Fonds de technologie (de la Confédération) et de la SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation, une startup spécialisée dans les tests de drones soutenue par la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et l'association Genilem ainsi qu'une entreprise de charpente et de menuiserie centenaire lauréate du Réseau Entreprendre Suisse romande. Plusieurs clients cautionnés exportent la totalité de leurs produits et quelques-uns sont même actifs dans l'aérospatial! Que de magnifiques entreprises qui nous prouvent au quotidien la nature indispensable de notre organisation. Les 971 cautionnements en cours au 31.12.2019 totalisent des engagements de CHF 136 millions (+12%). 73% d'entre eux ont été octroyés durant les trois dernières années.

Complications réglementaires surmontées

Les crédits qu'accordent les banques aux entreprises sont soumis à un cadre normatif contraignant. Notre intervention permet aux PME, sous certaines conditions, d'obtenir malgré tout le financement qu'elles souhaitent. Le projet à financer doit respecter plusieurs critères et particulièrement celui de la viabilité (impératif). Le cautionnement permet d'assouplir certaines contraintes (fonds propres, âge de la société, expérience des porteurs de projets, secteurs d'activités, etc). La relation étroite entre la banque et Cautionnement romand permet à nos clients communs d'être doublement adoubés dans leur demande. La banque est un partenaire de confiance qui assure une analyse indépendante, la délivrance des fonds et le suivi. Cautionnement romand ne propose donc pas un produit ou un service ordinaire car nous sommes dépendants d'un seul canal de distribution: la banque, qui décide librement d'offrir la prestation ou pas. Les processus ordinaires de marketing sont donc difficiles à mettre en place puisque les objectifs de vente sont liés à la banque et/ou au conseiller PME. Les décisions de crédits ne se prenant heureusement pas uniquement par des algorithmes, à nous de développer encore davantage les relations avec les banques en permettant aux choix subjectifs et aux compétences comportementales d'être mieux pris en compte dans les analyses qui restent majoritairement quantitatives.

Taux d'intérêts, différentiel important!

Malgré les taux d'intérêts négatifs, les taux bas ne profitent pas beaucoup aux PME bénéficiaires de crédits inférieurs à CHF 1 million, car les coûts du risque et de gestion sont proportionnellement beaucoup plus importants que pour des montants supérieurs. Grâce à notre cautionnement, tous nos partenaires bancaires proposent des prêts cautionnés à des taux compétitifs, 2,4% de moyenne en 2019 (le plus bas à 1,07%). Compétitifs, car nous avons constaté que, parmi les 8 PME qui ont obtenu, en 2019, un crédit cautionné et un crédit qui ne l'était pas (octroyé «en direct» par la banque), avec les mêmes garanties fournies par le débiteur, la différence de taux s'est élevée, en moyenne, à 3,25% en faveur de crédit cautionné!

Comptes 2019: plus d'accordés, moins d'honorés!

Afin de se rapprocher de l'allocation stratégique conservatrice du portefeuille titres, nous avons investi une partie de nos liquidités dans des fonds de placements immobiliers et d'actions au cours de l'année. Conséquemment, les corrections de valeurs sont plus basses que l'année précédente. D'autres investissements sont prévus en 2020. L'augmentation de la provision pour risques sur cautionnements suit l'augmentation du volume des engagements

à charge de Cautionnement romand (+10%). La totalité des cautionnements solidaires émis est couverte par la réassurance de la Confédération (65%), les fonds propres de Cautionnement romand (CHF 25 millions) et la provision relative (CHF 13 millions); de quoi satisfaire pleinement les attentes de nos partenaires bancaires. Les aides financières de la Confédération se sont accrues avec l'activité romande proportionnellement plus importante qu'en 2018. Le montant des cautionnements honorés est faible; le taux de perte s'établit à 2,2%, 1,4% en tenant compte des récupérations. L'exercice clôture avec un bénéfice de CHF 10 845.31, viré au Fonds de réserve qui s'établit à CHF 6 084 386.22.

Actionnaires étrangers, pourquoi pas?

Nos clients ont chacun leurs spécificités. Toutefois, ils partagent plusieurs qualités telles l'esprit entrepreneurial, la créativité, la flexibilité et les compétences acquises au fil de leur histoire. Ils ont également moins de moyens financiers que les grandes entreprises. Ces dernières ont d'ailleurs régulièrement besoin des PME qui disposent d'un savoir-faire unique, inaccessible autrement. Les PME, elles, profitent d'une collaboration avec de grandes entreprises ou des partenaires étrangers, actifs dans le même domaine de compétences, ce qui leur permet de surmonter des conditions réglementaires variant fortement d'un pays à l'autre. La prise de participation d'actionnaires étrangers (institutionnels ou privés) à leur capital peut parfois créer une opportunité de pénétrer de nouveaux marchés ou d'intégrer de plus grands réseaux commerciaux ou industriels, permettant de maintenir des emplois et des compétences en Suisse.

Innovation quand tu nous tiens

La Suisse romande regorge de talents en projets innovants et prometteurs. Les possibilités de financer sa startup par des fonds étrangers se sont améliorées grâce aux programmes de développement, de soutien et de financement qui se sont multipliés ces dernières années. Cautionnement romand reste une courroie de transmission qui peut faciliter l'accès à une partie du financement lors du lancement de la fabrication ou du service, après et en complément aux fonds d'amorçage ou d'investisseurs privés. La prise de risque reste importante, mais les projets offrent de formidables expériences et du savoir cumulé qui permettent à des idées de se concrétiser avec un réel gain de valeur ajoutée, voire à servir à d'autres projets ou à d'autres entreprises. D'où la maxime «si la startup meurt, le savoir demeure». Nous privilégions les projets à long terme, qui peuvent contribuer à renouveler le tissu économique. Notre méthode fonctionne, car lors des dernières éditions du TOP 100 Swiss Startups Award, plusieurs startups cautionnées se sont retrouvées sur le podium. D'autres ont même été sélectionnées parmi les 50 meilleures scale-ups technologiques d'Europe (Tech Tour Growth Summit).

A venir

Cautionnement romand continuera à numériser ses processus pour améliorer encore l'attrait de son service et restera attentive à plusieurs signaux qui pourraient modifier sa perception de l'environnement économique, comme le changement des habitudes de travail et de consommation, le raccourcissement des cycles de vie des produits, les transformations nécessitées par la transition énergétique, le désintérêt pour la forme juridique de l'entreprise individuelle, la monnaie numérique de Facebook (libra), les émissions d'actions sous forme de jetons numériques (Security Token Offering), l'évolution du secteur financier parallèle (moins régulé), la révision du droit des successions (qui faciliterait la transmission d'entreprises) et, pour terminer, la révision de la loi sur la protection des données. Nous analyserons également les décisions de la FINMA et de la BNS qui pourraient imposer aux banques des réserves non pas en fonction de leurs dépôts, mais en fonction des crédits qu'elles octroient (qui restreindraient les limites de crédits existantes ou augmenteraient les parts non couvertes). Depuis quelques années, composer avec l'incertitude devient la norme. Notre proximité avec les PME et les liens de confiance qui nous unissent nous encouragent à continuer à nous engager pour les soutenir aux mieux dans leur quête de financement dans le but de les pérenniser en leur donnant les moyens de satisfaire tous les critères bancaires et, donc, d'obtenir le financement convoité.

Statistiques
Accordés 2019

Nouveaux crédits cautionnés accordés

	2016	2017	2018	2019		
Fribourg	3 475 500	4 541 666	3 590 000	19	6 570 000	13%
Genève	10 659 500	9 157 750	10 528 320	67	14 354 000	28%
Neuchâtel	3 350 000	4 647 000	7 213 950	35	10 672 500	21%
Valais	4 198 700	6 756 000	4 471 000	29	5 435 000	11%
Vaud	17 695 600	18 255 613	12 579 963	72	13 467 894	27%
Total	**39 379 300**	**43 358 029**	**38 383 233**	**222**	**50 499 394**	**100%**

Nouveaux crédits cautionnés accordés

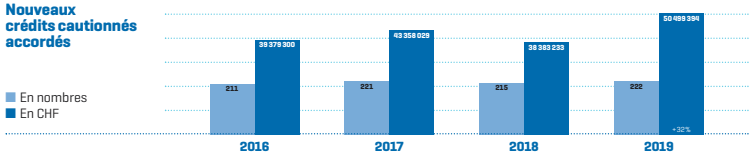

Nouveaux crédits cautionnés accordés

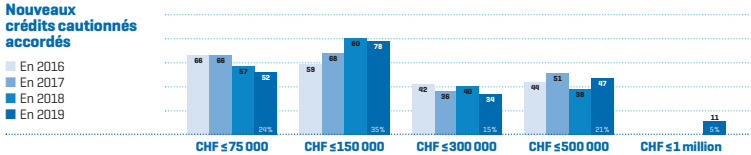

Nouveaux crédits cautionnés moyens

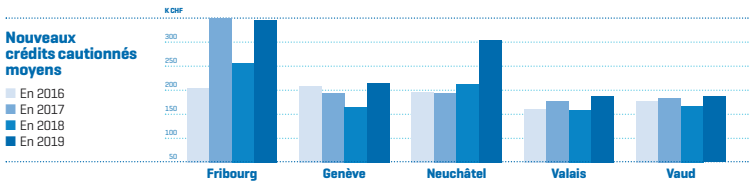

Statistiques
Engagements
31.12.2019

Engagements en cours

	2016	2017	2018		2019	
Fribourg	12 773 434	14 042 688	13 202 400	79	16 632 726	13%
Genève	20 733 911	20 168 314	23 185 304	200	28 647 134	21%
Neuchâtel	11 227 192	12 133 767	15 140 052	109	20 777 656	15%
Valais	11 796 867	15 145 155	16 291 622	150	17 780 259	13%
Vaud	60 741 164	60 261 451	53 561 017	433	51 882 624	38%
Total	**117 272 567**	**121 751 375**	**121 380 395**	**971**	**135 720 399**	**100%**

Engagements en cours

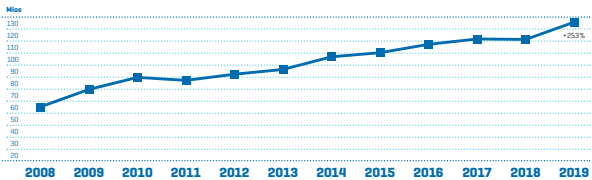

■ En CHF

Engagements en cours selon le solde résiduel

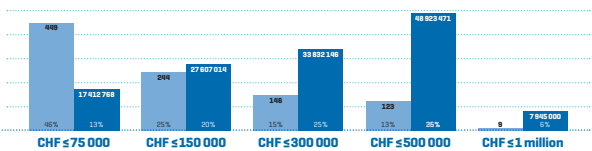

■ En nombres
■ En CHF

Engagements en cours moyens par canton

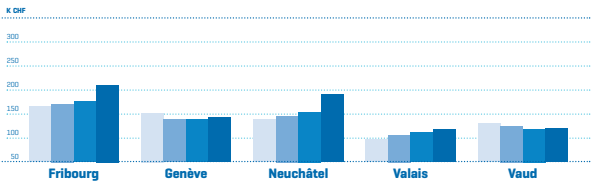

■ En 2016
■ En 2017
■ En 2018
■ En 2019

Statistiques
Accordés 2019

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018	2019		
Banques cantonales	62%	55%	56%	126	29 418 894	58%
Grandes banques	19%	22%	15%	31	9 540 000	19%
Banques Raiffeisen	10%	12%	21%	51	9 435 000	19%
Autres banques	7%	10%	5%	7	1 303 500	3%
Banques régionales	2%	1%	3%	7	802 000	1%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**222**	**50 499 394**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2016	2017	2018	2019		
Reprise et transmission	29%	25%	32%	59	14 099 894	28%
Fonds de roulement	18%	31%	31%	69	15 119 000	30%
Création d'entreprise	17%	14%	17%	53	9 222 000	18%
Investissement	28%	18%	13%	26	5 513 500	11%
Immobilier	8%	12%	7%	15	6 545 000	13%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**222**	**50 499 394**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

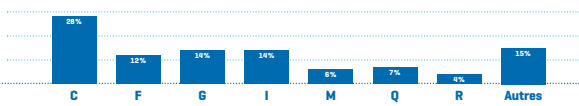

Crédits cautionnés accordés selon la taille de l'entreprise

En nombres
En CHF

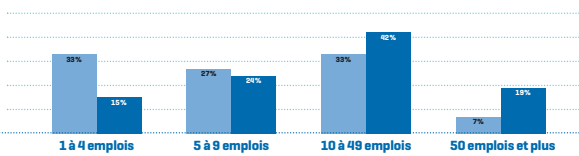

Statistiques
Engagements 31.12.2019

Engagements en cours selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018		2019	
Banques cantonales	65%	62%	62%	580	82 464 751	61%
Grandes banques	16%	18%	17%	120	24 103 224	18%
Banques Raiffeisen	12%	12%	14%	202	20 892 628	15%
Autres banques	5%	6%	5%	42	5 358 770	4%
Banques régionales	2%	2%	2%	27	2 901 026	2%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**971**	**135 720 399**	**100%**

Engagements en cours selon le but du crédit

	2016	2017	2018		2019	
Reprise et transmission	30%	28%	30%	285	39 977 129	30%
Fonds de roulement	22%	24%	25%	266	35 068 037	26%
Création d'entreprise	14%	13%	13%	175	19 510 587	14%
Investissement	19%	19%	18%	157	21 693 523	16%
Immobilier	15%	16%	14%	88	19 471 123	14%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**971**	**135 720 399**	**100%**

Engagements en cours selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

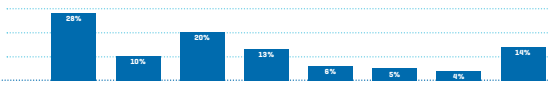

Engagements en cours selon la taille de l'entreprise

En nombres
En CHF

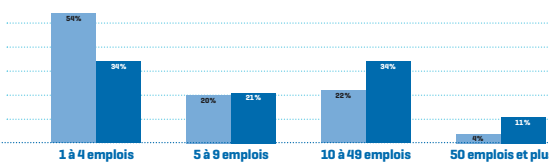

Bilan

	%	31.12.2019 CHF	%	31.12.2018 CHF
ACTIF				
Actifs circulants	**54,5**	**23 067 612.45**	**71,1**	**28 796 221.27**
Trésorerie	52,5	22 218 522.32	68,9	27 892 029.17
Créances résultant de prestations de services	0,1	32 165.10	0,1	35 301.20
Autres créances à court terme	1,9	805 533.09	2,1	856 336.83
Actifs de régularisation	0,0	11 391.94	0,0	12 554.07
Actifs immobilisés	**45,5**	**19 248 658.07**	**28,9**	**11 683 375.75**
Immobilisations financières	44,2	18 702 220.22	27,6	11 137 247.55
Autres placements à long terme	1,3	546 437.85	1,3	546 128.20
Total de l'actif	**100,0**	**42 316 270.52**	**100,0**	**40 479 597.02**
PASSIF				
Capitaux étrangers à court terme	**0,7**	**332 884.30**	**0,8**	**358 056.11**
Dettes résultant de l'achat de prestations de services	0,0	19 487.75	0,0	9 159.40
Autres dettes à court terme	0,5	221 391.05	0,6	252 750.86
Passifs de régularisation	0,2	92 005.50	0,2	94 145.85
Capitaux étrangers à long terme	**39,5**	**16 693 000.00**	**38,0**	**15 374 000.00**
Autres dettes à long terme	2,4	1 000 000.00	2,5	1 000 000.00
Provisions et postes analogues prévus par la loi				
Provision pour risques sur cautionnement		13 593 000.00		12 274 000.00
Provision pour développement complémentaire JANUS		100 000.00		100 000.00
Fonds pour l'abaissement des frais aux clients		2 000 000.00		2 000 000.00
	37,1	15 693 000.00	35,5	14 374 000.00
Capitaux propres	**59,8**	**25 290 386.22**	**61,2**	**24 749 540.91**
Capital social	45,4	19 206 000.00	46,2	18 676 000.00
Fonds de réserve	14,4	6 084 386.22	15,0	6 073 540.91
Total du passif	**100,0**	**42 316 270.52**	**100,0**	**40 479 597.02**

Compte de résultat par nature

	%	2019 CHF	%	2018 CHF
Produits				
Produits résultant de l'activité de cautionnement				
Frais d'étude[1]		257 491.75		198 898.25
Frais de dossier[2]		169 900.00		164 400.00
Primes de risques[3]		1 480 958.00		1 412 542.70
Prise en charge de 65% des cautionnements honorés par la Confédération		1 977 332.58		2 369 983.42
Prise en charge partielle des cautionnements honorés par les cantons et LACI		133 836.14		110 726.73
Récupérations totales sur les cautionnements honorés		1 082 443.53		1 255 524.39
Aides financières de la Confédération[4]		1 451 489.00		1 342 822.00
	92,3	6 553 451.00	94,2	6 854 897.49
Autres produits	7,7	545 305.55	5,8	425 353.80
Total des produits	**100,0**	**7 098 756.55**	**100,0**	**7 280 251.29**

[1] Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des nouvelles demandes de cautionnement.
[2] Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.
[3] Prime de risque annuelle de 1,25%, sur le solde débiteur ou limite le plus élevé, payée par les débiteurs cautionnés.
[4] Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DEFR, dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.
[5] Remboursements effectués en faveur des établissements bancaires pour clôturer une prestation ouverte par une entreprise cautionnée.
[6] La rémunération annuelle des antennes a été revue en 2018 de la manière suivante: pour compenser l'harmonisation de la taxe d'inscription à CHF 300.–, CHF 200.– sont reversés par dossier traité. Pour les dossiers accordés, CHF 1 000.- jusqu'à CHF 75 000.–, CHF 1 600.– de CHF 75 001.– à CHF 150 000.– et CHF 2 200.– à partir de CHF 150 001.–. A cela s'ajoutent CHF 500.– par dossier traité non accordé et CHF 200.– par dossier en cours pour le suivi de la clientèle. Pour terminer, une contribution de base de CHF 12 000.– par an est versée pour leur disponibilité.

	%	2019 CHF	%	2018 CHF
Charges				
Charges résultant de l'activité de cautionnement				
Cautionnements honorés[5]		3 051 108.11		3 658 662.96
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements		1 319 000.00		213 000.00
Récupérations en faveur de la Confédération		579 701.97		723 974.81
Récupérations en faveur des cantons et LACI		51 984.82		60 629.83
Frais de procédure et d'avocats		25 806.84		9 419.29
Frais de l'agence de recouvrement		148 164.51		113 439.42
Pertes sur débiteurs cautionnés et variation de la provision		6 938.40		13 633.55
	73,0	5 182 704.65	65,9	4 792 759.86
Autres charges	5,0	353 459.20	3,8	279 076.10
Rémunération des antennes cantonales[6]	8,8	627 900.00	7,5	548 500.00
Charges de personnel	10,4	736 415.90	9,9	722 202.90
Autres charges d'exploitation				
Frais de locaux		92 676.55		93 094.18
Charges administratives et d'exploitation		23 433.05		25 173.45
Frais informatiques		51 489.62		52 586.94
Honoraires de l'Organe de révision et du contrôle interne		38 141.05		38 354.65
Indemnités et frais de séances du Conseil		195 021.90		170 468.80
Frais d'assemblée, rapports, promotion, séances et déplacements		65 199.36		72 398.46
	6,6	465 961.53	6,2	452 076.48
Résultat d'exploitation (EBIT)	**-3,8**	**-267 684.73**	**6,7**	**485 635.95**
Charges et produits financiers	3,9	278 530.04	2,6	189 360.50
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	0,0	0.00	59,7	4 350 000.00
Résultat de l'exercice (transféré au Fonds de réserve)	**0,1**	**10 845.31** Bénéfice	**69,0**	**5 024 996.45** Bénéfice

Annexe aux comptes

En francs suisses

Raison sociale
Cautionnement romand, société coopérative

Siège: Lausanne
EPT: 4,8 (4,8 en 2018)

1. Principes d'évaluation et présentation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 et ss).

Créances résultant de prestations et provision pour pertes sur débiteurs cautionnés
Les créances résultant des débiteurs cautionnés sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles. Il s'agit principalement de primes de risque dues pour les exercices 2018 et 2019.

Actifs immobilisés
Les immobilisations financières figurent au bilan à leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché diminuée des corrections de valeur calculées à hauteur de 10% (taux appliqué en 2018: 15%).

Cautionnement romand détient une participation dans la société Bürgschafts-Support AG dont le siège est à Lausanne. Cette société a été créée en 2016 afin de développer et mettre à disposition une plateforme informatique pour les activités de cautionnement en faveur des PME en suisse, ainsi que des prestations dans ce domaine. Son capital-actions est de CHF 100 000.– dont 30% détenu par Cautionnement romand (25% du droit de vote). Elle a été entièrement amortie durant les exercices précédents.

Cautionnement romand a complètement aménagé les nouveaux locaux à Lausanne en décembre 2016. Ces immobilisations corporelles ont été entièrement amorties durant les exercices précédents.

2. Montant global provenant de la dissolution de réserves de remplacement et de réserves latentes

Au cours de l'exercice sous revue, aucune dissolution de réserves latentes améliorant sensiblement le résultat n'est à relever. L'exercice 2018 avait enregistré un dissolution nette de réserves latentes pour un montant total de CHF 4 385 919.– (dont CHF 4 350 000.– concernant la dissolution de la provision pour assurer la prospérité durable de l'entreprise).

3. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Dettes envers des institutions de prévoyance
Au 31 décembre 2019, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 9 043.80 (au 31.12.2018 CHF 5 970.60).

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat
La participation au bénéfice de liquidation de la Coopérative centrale suisse de cautionnement (CSC) de CHF 7 345 602.– avait été enregistrée sous Charges et produits exceptionnels, uniques et hors périodes en 2017. Des provisions avaient été constituées à hauteur de CHF 6 450 000.–. Au 31 décembre 2018, une provision de CHF 4 350 000.– a été dissoute.

Etat des engagements et provision pour risques sur cautionnements
Engagements calculés sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2019 (y c. 1 dossier ARM):

	31.12.2019		31.12.2018	
	Nbre	CHF	Nbre	CHF
Engagements totaux en cours	972	129 175 273	934	115 506 201
A charge de Cautionnement romand	27%	35 304 232	28%	32 189 245
Provision calculée sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2019 des engagements en cours:				
Risque 1	206	3 014 000	185	2 409 000
Risque 2	445	9 298 000	428	8 478 000
Risque 3 (y c. 1 dossier ARM)	52	1 281 000	55	1 387 000
Provision individualisée	703	13 593 000	668	12 274 000
Degré de couverture		39%		38%

Montant total des cautionnements honorés durant l'excercice
Le montant mentionné au compte de résultat représente:

Cautionnements honorés	29	3 051 108.11	41	3 658 662.96
A charge de Cautionnement romand		939 939.39		1 177 952.81

Rapport de l'organe de révision

Fidag

GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée générale de Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cautionnement romand, société coopérative, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 24 février 2020

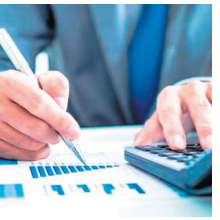

Les sociétaires

	CHF
Canton de Vaud	5 331 000
Canton du Valais	3 500 000
Centre Patronal	10 000
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC	4 499 000
Etat de Fribourg	1 399 000
Fédération des Entreprises Romandes Genève	10 000
Nouvelle Organisation des Entrepreneurs	1 000
Centre de Cautionnement et de Financement SA	1 000 000
République et canton de Genève	1 500 000
République et Canton de Neuchâtel	1 000
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	1 929 000
Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève	10 000
Union Patronale du Canton de Fribourg	16 000
Capital social	**19 206 000**

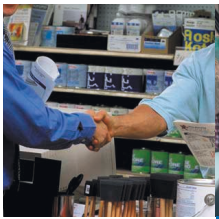
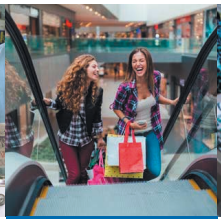

Comment ça marche?

4 organisations de cautionnement, reconnues par la Confédération, couvrent le territoire helvétique. Elles sont régies par une Loi fédérale et une Ordonnance avec comme but de *«permettre aux PME rentables et susceptibles de se développer, d'accéder plus facilement à des emprunts bancaires»*.

Pourquoi?

Le tissu économique suisse est fondé sur les PME. Il est donc impératif qu'elles puissent en tout temps avoir la possibilité de se financer, quel que soit leur besoin. C'est l'essence même du cautionnement: faciliter l'accès au crédit bancaire pour aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois, et donc générer de la croissance économique.

Comment?

La coopérative de cautionnement se porte caution solidaire en faveur d'une banque pour un crédit commercial octroyé à une personne physique ou morale, à concurrence de CHF 1 000 000.– maximum.

Cautionnement?

Le cautionnement est un contrat par lequel l'organisation de cautionnement s'engage envers un établissement bancaire (créancier) à garantir le paiement de la dette contractée par l'entreprise cautionnée ou la personne physique cautionnée acquérant les locaux ou les actions de son entreprise. Le cautionnement revêt un caractère accessoire, il ne peut exister que sur une obligation valable (crédit bancaire commercial cautionné). En cas de défaillance de l'entreprise cautionnée, la coopérative rembourse la banque (la coopérative assume les 35%, le solde étant couvert par la Confédération). S'ensuivent les procédures usuelles de recouvrement.

Bénéficiaires?

Toute entreprise active dans tous les secteurs d'activités et à tout stade de développement qui présente un projet cohérent et viable à terme. Ne peut être cautionnée, celle qui bénéficie d'aides financières ou indemnités de la Confédération pour le même projet ou est concernée par la Loi fédérale sur l'agriculture.

Contact?

Avant toute entrée en matière sur une demande de cautionnement, un accord oral de principe d'un établissement bancaire doit être obtenu par le demandeur. Celui-ci doit convaincre préalablement son banquier du bienfondé de son projet. Ensuite, il y a lieu de compléter et de signer le formulaire de demande de cautionnement et de le transmettre aux représentants de Cautionnement romand dans les régions, les antennes cantonales. Celles-ci sont chargées du contact de proximité et organisent les entrevues avec les demandeurs.

Conditions?

Hormis la viabilité de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements, les compétences professionnelles appropriées à l'activité exercée et les qualités entrepreneuriales de la direction sont des conditions indispensables à l'obtention d'un cautionnement. En plus de l'intégration de critères qualitatifs et quantitatifs, Cautionnement romand prend en compte l'impact de son intervention sur le maintien ou la création d'emplois. De son côté, la banque effectue son travail d'estimation et d'évaluation des risques, ce qui amène une dynamique intéressante entre tous les interlocuteurs. Pour se protéger contre d'éventuels impayés, des sûretés réelles ou personnelles peuvent être demandées. Elles sont constituées par la banque ou par Cautionnement romand.

Combien?

Outre la finance d'inscription à payer auprès de l'antenne cantonale pour qu'elle puisse ouvrir l'étude (CHF 300.–, déduite en cas d'acceptation), les frais d'intervention s'élèvent à 1% du crédit cautionné (minimum CHF 500.–, maximum CHF 2 700.–), pour autant que le dossier soit accepté. S'ensuit la facturation d'une prime de risque annuelle de 1,25%, compensée par un taux d'intérêt bancaire favorable (la banque n'assumant pas le risque débiteur, les taux offerts sont, en règle générale, inférieurs de 2% à 3% à ceux des crédits bancaires commerciaux usuels).

Durée?

Le remboursement varie en fonction du but du crédit et du budget. Il s'étale en règle générale de 4 à 7 ans. Ensuite, l'entreprise doit être à même de satisfaire pleinement les conditions d'une intervention bancaire voire d'être indépendante financièrement.

Contact de proximité

Cinq antennes représentent Cautionnement romand dans les cantons

Depuis le 18 juillet 2007 et suite à la reconnaissance de Cautionnement romand, société coopérative en qualité d'organisme de cautionnement ouest par la Confédération, seule celle-ci est habilitée à établir les contrats de cautionnement dans les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Toutefois, Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité actifs dans les milieux de soutien à l'économie: les antennes cantonales.

Elles ont le mandat de représenter Cautionnement romand dans leur canton respectif. Ce sont des structures juridiquement indépendantes qui ont été choisies pour leur connaissance du tissu économique local permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les tâches des antennes sont fixées par une convention qui les lie notamment à l'obligation de respecter les règles, les processus, et les autres règlements de Cautionnement romand. Outre de démontrer également qu'elles disposent des compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et sa banque et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de CHF 150 000.–, et formulent un préavis au Conseil d'administration de Cautionnement romand pour les montants supérieurs à cela. Des indemnités par dossier traité et par dossier en cours sont prévues dans le contrat de collaboration.

L'avantage de cette organisation en réseau réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une antenne locale connaissant tout particulièrement le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est primordiale pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus. Une proximité indispensable permettant de faciliter l'écoute et les contacts avec les entreprises.

Antenne Fribourg

Cautionnement Fribourg
Boulevard de Pérolles 25
CP 1350, 1701 Fribourg
Tél. 026 323 10 20

Président
Samuel Clerc

Directrice
Françoise Cudré-Mauroux

Historique

Afin de donner à l'antenne Fribourg de Cautionnement romand une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association Cautionnement Fribourg a été créée en août 2009.

Le canton de Fribourg, la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg et l'Union Patronale du canton de Fribourg en sont les trois membres fondateurs.

La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente les intérêts du canton de Fribourg dans le Conseil d'administration de Cautionnement romand.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.– en tant qu'antenne Fribourg de Cautionnement romand.

Depuis octobre 2018, et l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la promotion économique, Cautionnement Fribourg est également mandaté pour traiter les demandes de cautionnements cantonaux, destinés à financer des projets d'importance cantonale qui portent sur un investissement stratégique ou sur la transmission d'entreprises.

CAUTIONNEMENT FRIBOURG

	Cautionnement romand			Antenne Fribourg			
2019	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes reçues	341	93 161 550	273 201	27	11 963 000	443 074	13%
Cautionnements accordés	222	50 499 394	227 475	19	6 570 000	345 789	13%
Emplois maintenus et créés		2 980	13,4		375	19,7	13%
Montant de l'aide par emploi		16 946			17 520		
Investissements réalisés		180 611 682	3,6x		26 610 000	4,1x	15%
Cautionnements honorés	29	3 051 108	105 211	4	598 986	149 746	20%
Engagements	**971**	**135 720 399**	**139 774**	**79**	**16 632 726**	**210 541**	**12%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018	2019	
Banques cantonales	2 167 500	1 060 000	3 040 000	4 350 000	66%
Grandes banques	730 000	2 000 000	250 000	900 000	14%
Banques Raiffeisen	428 000	1 141 666	150 000	1 320 000	20%
Autres banques					0%
Banques régionales	150 000	340 000	150 000		0%
Total	**3 475 500**	**4 541 666**	**3 590 000**	**6 570 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2016	2017	2018	2019	
Reprise et transmission	1 030 000		1 020 000	670 000	10%
Fonds de roulement	500 000	2 750 000	800 000	1 650 000	25%
Création d'entreprise	500 000	475 000	940 000	1 005 000	15%
Investissement	1 445 500	476 666	580 000	1 100 000	17%
Immobilier		840 000	250 000	2 145 000	33%
Total	**3 475 500**	**4 541 666**	**3 590 000**	**6 570 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

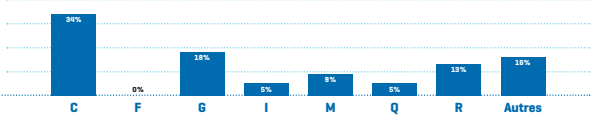

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

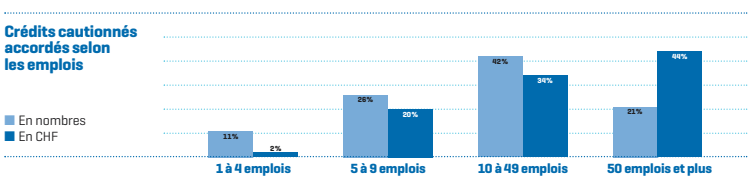

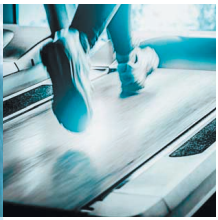

Antenne Genève

FAE
Chemin du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 827 42 84
www.fae-ge.ch

Président
Philippe Lathion

Directeur
Patrick Schefer

Historique

La FAE a été fondée en 2005 sur la base de la Loi sur l'aide aux entreprises votée par le Grand Conseil genevois.

Composée de spécialistes en finance et en gestion, la FAE intervient de manière subsidiaire pour faciliter l'accès au financement à des entreprises basées dans le canton de Genève, afin de favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée et ainsi contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

Activités

Cautionnement, dont jusqu'à CHF 1 000 000.– via Cautionnement romand. Prise de participation minoritaire. Avance de liquidités contre cession de factures. Financement de mandat. Mesures franc fort pour l'industrie sous forme de prêt.

fae
facilitateur de financement

	Cautionnement romand			Antenne Genève			
2019	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	338	80 948 344	239 492	99	23 864 950	241 060	29%
Cautionnements accordés	222	50 499 394	227 475	67	14 354 000	214 239	28%
Emplois maintenus et créés		2 980	13,4		1 178	17,6	40%
Montant de l'aide par emploi		16 946			12 185		
Investissements réalisés		180 611 682	3,6x		42 159 838	2,9x	23%
Cautionnements honorés	29	3 051 108	105 211	4	382 389	95 597	13%
Engagements	**971**	**135 720 399**	**139 774**	**200**	**28 647 134**	**143 236**	**21%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018	2019	
Banques cantonales	3 991 000	3 377 500	4 604 000	5 722 000	40%
Grandes banques	3 700 000	2 650 000	1 793 000	4 065 000	28%
Banques Raiffeisen	793 500	1 070 000	2 208 000	3 065 000	21%
Autres banques	2 175 000	2 060 250	1 523 320	1 285 000	9%
Banques régionales			400 000	217 000	2%
Total	**10 659 500**	**9 157 750**	**10 528 320**	**14 354 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2016	2017	2018	2019	
Reprise et transmission	4 832 500	3 503 500	4 564 000	4 376 000	30%
Fonds de roulement	1 771 000	3 078 250	3 218 320	4 980 000	35%
Création d'entreprise	1 520 000	1 346 000	1 218 000	2 663 000	19%
Investissement	2 286 000	1 230 000	1 528 000	1 695 000	12%
Immobilier	250 000			640 000	4%
Total	**10 659 500**	**9 157 750**	**10 528 320**	**14 354 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

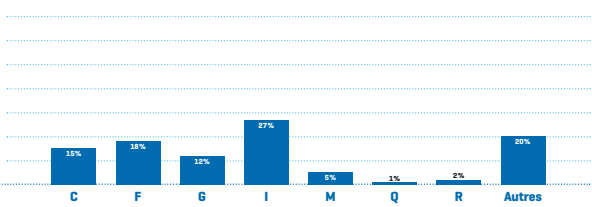

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

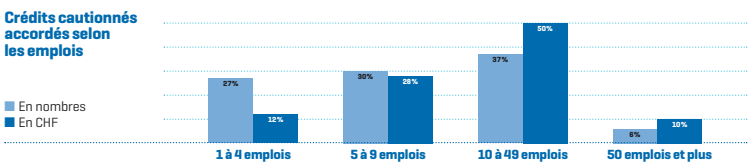

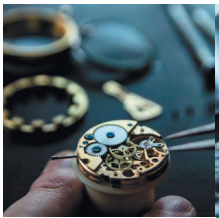
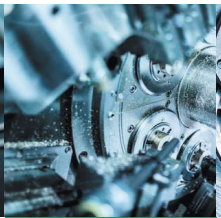

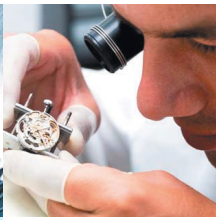

Antenne Neuchâtel

NEuchâtel Interface PME
CP 1401, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 853 42 54

Président
Jean Wenger

Directeur
Yves Agustoni

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées par la Société coopérative NEuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939.

Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, certaines communes, des associations professionnelles ainsi que la Chambre du commerce.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.– en tant qu'antenne Neuchâtel de Cautionnement romand.

CAUTIONNEMENT ROMAND
NEuchâtel Interface PME

	Cautionnement romand			Antenne Neuchâtel			
2019	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	338	80 948 344	239 492	57	17 952 500	314 956	22%
Cautionnements accordés	222	50 499 394	227 475	35	10 672 500	304 929	21%
Emplois maintenus et créés		2 980	13,4		684	19,5	23%
Montant de l'aide par emploi		16 946			15 603		
Investissements réalisés		180 611 682	3,6x		52 549 900	4,9x	29%
Cautionnements honorés	29	3 051 108	105 211	3	216 046	72 015	7%
Engagements	**971**	**135 720 399**	**139 774**	**109**	**20 777 656**	**190 621**	**15%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018	2019	
Banques cantonales	3 005 000	3 801 000	3 623 950	7 889 000	74%
Grandes banques	100 000	45 000	1 205 000	1 615 000	15%
Banques Raiffeisen		501 000	1 835 000	1 150 000	11%
Autres banques	120 000	300 000	400 000	18 500	0%
Banques régionales	125 000		150 000		0%
Total	**3 350 000**	**4 647 000**	**7 213 950**	**10 672 500**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2016	2017	2018	2019	
Reprise et transmission	1 280 000	1 190 000	1 575 000	2 955 000	28%
Fonds de roulement	850 000	985 000	2 490 000	3 045 000	28%
Création d'entreprise	1 055 000	944 000	1 535 000	1 349 000	13%
Investissement	165 000	570 000	1 008 950	593 500	6%
Immobilier		958 000	605 000	2 730 000	25%
Total	**3 350 000**	**4 647 000**	**7 213 950**	**10 672 500**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

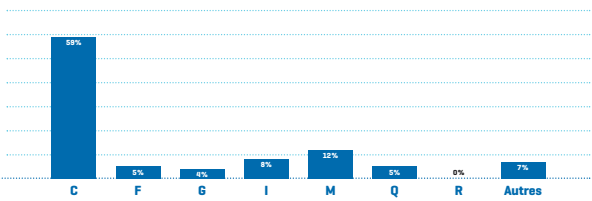

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

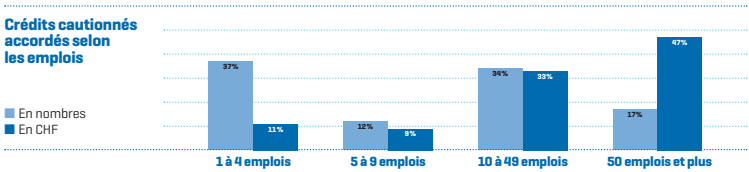

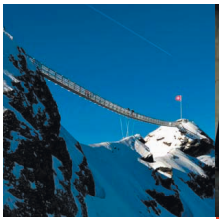

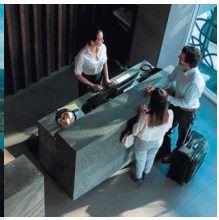

Antenne Valais

CCF SA
Rue Pré-Fleuri 6
CP 286, 1951 Sion
Tél. 027 327 35 50
www.ccf-valais.ch

Président
Jean-Pierre Morand

Directeur
Jacques Métrailler

Historique

Le Centre de Cautionnement et de Financement (CCF SA) est le prestataire des services financiers de Business Valais, la promotion économique cantonale. Sa mission est de fournir des conseils avisés de spécialistes du financement et de contribuer au montage financier de projets. Il est issu de la fusion en juin 2016 entre le Centre de Compétences Financières SA et l'Office valaisan de cautionnement et est devenu ainsi la porte d'entrée unique pour toutes les sociétés valaisannes à la recherche de financement.

Ses engagements se montent à CHF 123 mios auprès de 386 sociétés dans les secteurs des nouvelles technologies, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et de la construction.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.– en tant qu'antenne Valais de Cautionnement romand. Aides cantonales sous forme de cautionnement de crédits bancaires ou de leasings pour un montant maximum de CHF 2 000 000.–, de prêts directs, de subventions et de garanties de construction. Expertise financière, conseil financier et intermédiation financière.

CCF SA
CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT

	Cautionnement romand			Antenne Valais			
2019	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	338	80 948 344	239 492	53	10 128 000	191 094	13%
Cautionnements accordés	222	50 499 394	227 475	29	5 435 000	187 414	11%
Emplois maintenus et créés		2 980	13,4		185	6,4	6%
Montant de l'aide par emploi		16 946			29 378		
Investissements réalisés		180 611 682	3,6x		15 370 000	2,8x	9%
Cautionnements honorés	29	3 051 108	105 211	2	240 680	120 340	8%
Engagements	**971**	**135 720 399**	**139 774**	**150**	**17 780 259**	**118 535**	**13%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018	2019	
Banques cantonales	2 933 700	4 701 000	2 861 000	3 000 000	55%
Grandes banques	150 000	1 300 000	600 000	1 160 000	21%
Banques Raiffeisen	1 115 000	755 000	810 000	1 275 000	24%
Autres banques					0%
Banques régionales			200 000		0%
Total	**4 198 700**	**6 756 000**	**4 471 000**	**5 435 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2016	2017	2018	2019	
Reprise et transmission	735 000	2 235 000	1 201 000	3 080 000	57%
Fonds de roulement	318 700	1 200 000	990 000	1 010 000	19%
Création d'entreprise	1 755 000	941 000	730 000	590 000	11%
Investissement	440 000	790 000	650 000	355 000	6%
Immobilier	950 000	1 590 000	900 000	400 000	7%
Total	**4 198 700**	**6 756 000**	**4 471 000**	**5 435 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

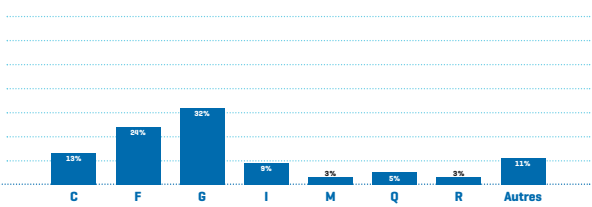

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

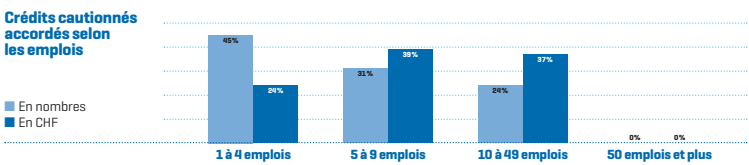

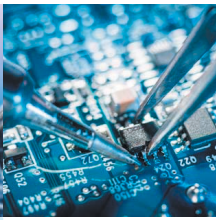

Antenne Vaud

CVC
Avenue Général-Guisan 117
CP 126, 1009 Pully
Tél. 021 721 11 81

Président
Hervé Linder

Directeur
Eric Meillaud

Historique

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC a été fondée en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par Cautionnement romand en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7 500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330 mios.

Les détenteurs des parts sociales se composent de personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. La CVC bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également, par le biais d'un arrière cautionnement, plusieurs dossiers dans le cadre d'interventions de types industriels et technologiques.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.– en tant qu'antenne Vaud de Cautionnement romand.

Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal.

CVC
CVC COOPÉRATIVE VAUDOISE DE PROMOTION DU CAUTIONNEMENT

	Cautionnement romand			Antenne Vaud			
2019	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	338	80 948 344	239 492	108	21 332 894	197 527	26%
Cautionnements accordés	222	50 499 394	227 475	72	13 467 894	187 054	27%
Emplois maintenus et créés		2 980	13,4		558	7,8	19%
Montant de l'aide par emploi		16 946			24 136		
Investissements réalisés		180 611 682	3,6x		43 921 944	3,3x	24%
Cautionnements honorés	29	3 051 108	105 211	16	1 613 007	100 813	53%
Engagements	**971**	**135 720 399**	**139 774**	**433**	**51 882 624**	**119 821**	**38%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2016	2017	2018	2019	
Banques cantonales	12 186 100	10 750 863	7 279 063	8 457 894	63%
Grandes banques	2 750 000	3 395 000	2 060 000	1 800 000	13%
Banques Raiffeisen	1 713 000	1 742 750	2 910 900	2 625 000	20%
Autres banques	521 000	2 107 000			0%
Banques régionales	525 500	260 000	330 000	585 000	4%
Total	**17 695 600**	**18 255 613**	**12 579 963**	**13 467 894**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2016	2017	2018	2019	
Reprise et transmission	3 700 500	3 805 863	3 852 743	3 018 894	22%
Fonds de roulement	3 452 500	5 479 000	4 675 000	4 434 000	33%
Création d'entreprise	1 795 000	2 305 000	1 998 000	3 615 000	27%
Investissement	6 839 000	4 885 750	1 184 220	1 770 000	13%
Immobilier	1 908 600	1 780 000	870 000	630 000	5%
Total	**17 695 600**	**18 255 613**	**12 579 963**	**13 467 894**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

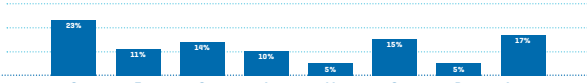

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

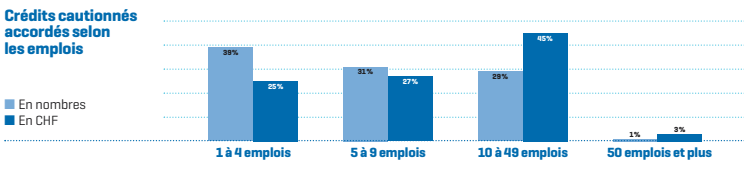

Cautionnement suisse

En Suisse, il existe quatre coopératives régionales de cautionnement travaillant en partenariat avec les banques en faveur des PME. Elles se portent garantes pour le financement de leur création, développement, reprise ou succession.

Cautionnements
L'accès facilité au crédit bancaire.

Bürgschaften
Die sichere Finanzierung für KMU.

Fideiussioni
Il finanziamento sicuro per le PMI.

Les 4 organisations ont l'aval du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO)

www.cautionnements-pme.ch

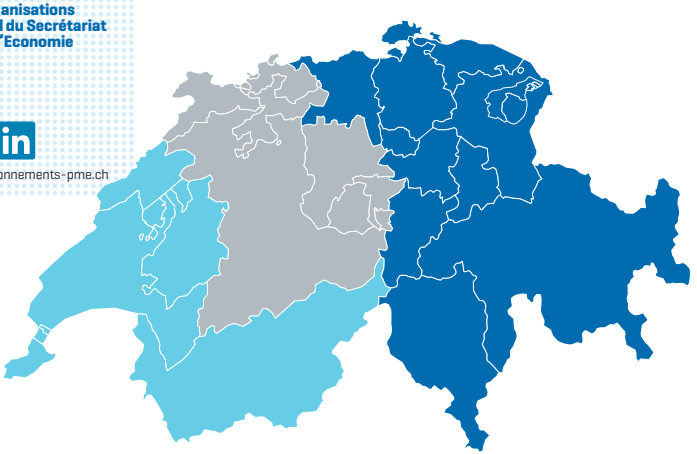

Cautionnement romand
Société coopérative
Tél. 058 255 05 50
www.cautionnementromand.ch

CC Centre
Coopérative de Cautionnement pour PME
Tél. 034 420 20 20
www.bgm-ccc.ch

BG Ost-Süd
Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Tél. 071 242 00 60
www.bgost.ch

Saffa
Société coopérative de cautionnement
Tél. 061 683 18 42
www.saffa.ch

Pour les femmes dans toute la Suisse

Statistiques suisses

Crédits cautionnés accordés et engagements en cours (en CHF)

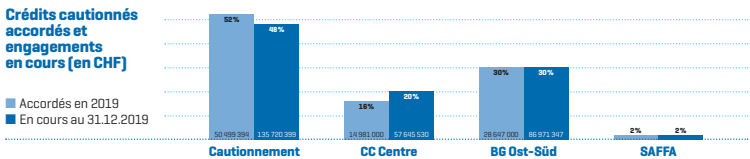

Activité de cautionnement en Suisse (en nbre)

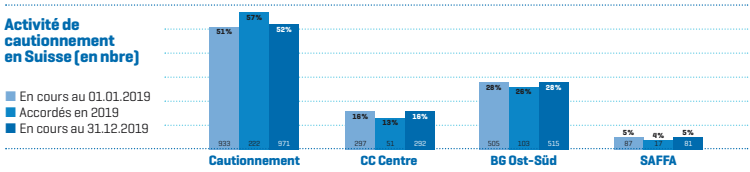

Crédits cautionnés accordés en 2019 selon le but du crédit

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Reprise et transmission	59	14 099 894	10	3 582 000	20	4 642 000
Fonds de roulement	69	15 119 000	15	5 813 000	51	13 016 000
Création d'entreprise	53	9 222 000	9	1 565 000	1	30 000
Investissement	26	5 513 500	9	1 920 000	10	1 255 000
Immobilier	15	6 545 000	8	2 101 000	21	9 704 000
Total	**222**	**50 499 394**	**51**	**14 981 000**	**103**	**28 647 000**

Engagements en cours selon les établissements bancaires au 31.12.2019

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Banques cantonales	580	82 464 751	101	21 700 365	265	46 480 471
Grandes banques	120	24 103 224	19	4 855 800	38	6 220 250
Banques Raiffeisen	202	20 892 628	63	11 427 975	116	16 705 163
Autres banques	42	5 358 770	6	916 400	9	2 254 650
Banques régionales	27	2 901 026	103	18 744 990	87	15 310 814
Total	**971**	**135 720 399**	**292**	**57 645 530**	**515**	**86 971 348**

Historique
1919-2019

1919

L'idée de créer des coopératives de cautionnement en Suisse est énoncée lors de l'assemblée des délégués de l'USAM à Bâle. Elle vise à garantir aux banques les crédits ouverts aux artisans et commerçants qui en sont dignes et à stimuler la création d'activités industrielles et commerciales principalement dans des branches durement touchées par les conséquences économiques et sociales de la guerre.

1923

Création de la première coopérative de cautionnement des arts et métiers, BTG-Bürgschafts-genossenschaft beider Basel.

1927

Création de Bürgschaftsgenos-senschaft SAFFA, puis de BG Mitte, Bürgschaftsgenos-senschaft für KMU en **1930** et de BG Ost-Süd Bürg-schaftsgenossen-schaft für KMU en **1933**.

1934

Arrêté fédéral concernant la création de possibilités de travail et la lutte contre la crise qui autorise, entre autres, le Conseil fédéral à allouer des subventions à des coopératives de cautionnement ayant pour but de porter secours à l'artisanat et au commerce de détail.

1935

Création des pre-mières coopératives de cautionnement des arts et métiers en Romandie (Fribourg et Vaud), suivies par l'Office genevois en **1938**, l'Office neuchâtelois en **1939** et l'Office valaisan en **1940**.

2015

Standerat Comte reicht eine Motion ein, die eine Erhöhung der Interventions-grenze von Bürg-schaftsorganisationen zugunsten der KMU auf CHF 1 Million fordert, um wichtige Investitionen zur Erhaltung von Unter-nehmen, die Arbeits-plätze bewahren oder neu schaffen, sowie die Finanzierung von KMU-Übertragungen oder -nachfolgen zu erleichtern. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion. Sie wird 2015 vom Ständerat und 2016 vom Nationalrat angenommen.

2016

Gründung der Bürg-schafts-Support AG. Dieses Unternehmen übernimmt die von Bürgschaft West-schweiz entwickelte Software «Janus», um sie wei-terzuentwickeln und allen Schweizer Bürg-schaftsgenossen-schaften sowie dem Staatssekretariat für Wirtschaft SECO zur Verfügung zu stellen (Implementierung 2018).

2017

Auflösung der Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen (BBZ). Die drei restlichen Schweizer Bürg-schaftsgenossen-schaften übernehmen die bisherigen Verpflichtungen der BBZ.

2018

Der Bundesrat genehmigt die Bot-schaft zur Änderung des Bundesgesetzes über Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisa-tionen. Die Teilrevision des Gesetzes wird von den eidgenössischen Räten fast einstimmig angenommen. Diese setzt die von der Motion Comte geför-derte Erhöhung der Interventionsgrenze von Bürgschafts-organisationen um.

2019

Revision der entsprechenden Verordnung. Es ist fortan möglich, Bürgschaften bis zu einem Höchstbetrag von CHF 1 Million zu gewähren (die Verordnung trat am 1. July 2019 in Kraft).

1949
Arrêté fédéral tendant à encourager directement les coopératives de cautionnement des arts et métiers, désormais au nombre de dix sur le territoire suisse (abrogé en 2006).

1961
Création de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) par plusieurs associations professionnelles et économiques suisses ainsi que les coopératives régionales de cautionnement tout comme plusieurs banques suisses. Il s'agit d'une organisation privée accordant des cautionnements à concurrence de CHF 100 000.– en complément de ceux octroyés par les coopératives régionales (CHF 80 000.–).

1976
Mise en place de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne qui permet d'accorder, en sus du cautionnement habituel des arts et métiers, une garantie de CHF 500 000.– (abrogée en 2018).

1987
Les PME peuvent bénéficier d'un plafond de cautionnement jusqu'à CHF 450 000.– grâce à une augmentation de la couverture des coopératives régionales de cautionnement à CHF 150 000.– et de celle de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) à CHF 300 000.–.

1990
La crise immobilière du début des années 90 entraîne le marché suisse des crédits dans une grave dépression. L'augmentation massive des pertes de plusieurs coopératives de cautionnement est suivie de leur assainissement. Les grandes banques abandonnent les parts sociales qu'elles détiennent, annulent une partie des cautionnements reçus et annoncent qu'elles n'accepteront plus de cautionnement.

1999
Modernisierung des gewerblichen Bürgschaftswesens durch die Bildung der neuen Organisation «Bürgschaft2000plus». Dieses Netzwerk zwischen der GBZ und den regionalen Bürgschaftsgenossenschaften (mit Ausnahme jener von Genf) garantiert für Kredite bis zu maximal CHF 500 000.– (CHF 150 000.– + CHF 350 000.– durch die GBZ).

2003
In Beantwortung eines von der Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats (WAK-N) eingereichten Postulats zur Stärkung des gewerbeorientierten Bürgschaftswesens veröffentlicht der Bundesrat einen Bericht mit Vorschlägen, die von einem Ausstieg bis zu einer Stärkung und Rekapitalisierung des Bürgschaftssystems reichen.

2006
Erlass eines neuen Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen. Dieses optimiert das bestehende System, macht es professioneller und zugleich attraktiver für die KMU. Gemäss dem neuen Gesetz beteiligt sich der Bund zu 65 % an den Verlusten der Bürgschaftsgenossenschaften und trägt zu den Kosten für die Verminderung der den Bürgschaftsnehmern, also den KMU, verrechneten Risikoprämien bei. Die Interventionsgrenze der Bürgschaftsorganisationen bzw. die Höchstlimite für die Verlustbeteiligung des Bundes erhöht sich von CHF 150 000.– auf CHF 500 000.– pro unterstütztem Unternehmen (ohne GBZ).

2007
Am 15. Juli tritt die entsprechende Verordnung in Kraft. Das Eidgenössische Departement für Wirtschaft anerkennt im Rahmen des neuen Bürgschaftssystems vier Organisationen: BG Mitte, BG Ost-Süd, Bürgschaft Westschweiz und SAFFA. UBS und Credit Suisse beteiligen sich wieder am System, das sie nun als effizienter erachten. Am 18. Juli wird Bürgschaft Westschweiz gegründet. Diese Genossenschaft vereint die Ressourcen und Zuständigkeiten der fünf bisher in den Kantonen Freiburg, Genf, Neuenburg, Wallis und Waadt aktiven Bürgschaftsorganisationen.

2013
Nationalrat Feller reicht eine Motion mit der Forderung ein, die Interventionsgrenze von Bürgschaftsorganisationen zugunsten der KMU von CHF 500 000.– auf CHF 1 Million zu erhöhen, um so die Finanzierung von Unternehmensübernahmen und -nachfolgen oder Investitionen in einem bezüglich Kreditvergabepolitik der Banken im Vergleich zur Vergangenheit restriktiveren Umfeld zu erleichtern. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

1999

Modernisation du cautionnement des arts et métiers sous l'appellation «cautionnement2000 plus». Un réseau constitué de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) et des coopératives régionales de cautionnement (à l'exception de celle de Genève), afin de garantir des crédits pour un montant allant jusqu'à CHF 500 000.– (CHF 150 000.– + CHF 350 000.– de la CSC).

2003

Suite à un postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national demandant le renforcement du système de cautionnement en faveur des PME, le Conseil fédéral émet un rapport contenant des propositions allant de l'abandon au renforcement et à la recapitalisation du système de cautionnement.

2006

Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME. Cette nouvelle loi rationalise le système en place, le professionnalise et le rend plus attrayant pour les PME. La Confédération assure désormais 65 % du risque de pertes des coopératives de cautionnement. Elle contribue aux frais pour l'abaissement des primes de risques facturées aux entreprises. Le plafond d'intervention passe de CHF 150 000.– à CHF 500 000.– par entreprise soutenue (sans la CSC).

2007

Entrée en vigueur le 15 juillet de l'Ordonnance fédérale. Le Département fédéral de l'économie reconnait quatre organisations BG Mitte, BG Ost-Süd, Cautionnement romand et SAFFA. L'UBS et le Credit Suisse participent à nouveau au système qu'elles considèrent plus efficace. Création de Cautionnement romand le 18 juillet. Coopérative qui comprend et reprend les prérogatives des cinq anciennes coopératives de cautionnement couvrant les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

2013

Le Conseiller national Feller dépose une motion afin d'augmenter le plafond du cautionnement de CHF 500 000.– à CHF 1 million pour financer des transmissions d'entreprises ou des investissements dans un environnement d'éligibilité bancaire plus restrictif que par le passé. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion (elle sera classée en 2015).

1990

Die Immobilienkrise Anfang der 1990er-Jahre stürzt den Schweizer Kreditmarkt in eine schwere Depression. Dem massiven Anstieg der von vielen Bürgschaftsgenossenschaften erlittenen Verluste folgt deren ebenso tiefgreifende Sanierung. Die grossen Banken verzichten auf ihre Kapitalbeteiligungen an den Genossenschaften und teilweise auch auf die diesen gewährten Kreditgarantien, kündigen aber gleichzeitig ihren Ausstieg aus dem Bürgschaftswesen für das Gewerbe an.

1987

Dank einer Erhöhung der Verlustdeckung der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften auf CHF 150 000.– durch den Bund sowie auf CHF 300 000.– durch die GBZ können KMU von einer möglichen Bürgschaftslimite bis CHF 450 000.– profitieren.

1976

Erlass des Bundesgesetzes über die Bewährung von Bürgschaften in den Berggebieten, welches Bürgschaften bis zu CHF 500 000.– über die üblichen gewerbeorientierten Garantien hinaus erlaubt (aufgehoben 2018).

1961

Gründung der Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen der Schweiz (GBZ) durch mehrere Schweizer Berufs- und Wirtschaftsverbände, die regionalen Bürgschaftsgenossenschaften sowie verschiedene Banken. Die GBZ ist eine private Organisation, die Bürgschaften bis zu CHF 100 000.– zusätzlich zu den von den regionalen Genossenschaften gewährten Beträgen (CHF 80 000.–) übernimmt.

1949

Erlass des Bundesbeschlusses über die Förderung der gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften, welcher die bereits zehn zu diesem Zeitpunkt in der Schweiz bestehenden Genossenschaften dieser Art über eine finanzielle Beteiligung direkt unterstützt (aufgehoben 2006).

Geschichte
1919-2019

1919

An der Delegiertenversammlung des SGV in Basel wird die Idee zur Gründung von Bürgschaftsgenossenschaften in der Schweiz zur Sprache gebracht. Diese sollen Bürgschaften für die von den Banken an vertrauenswürdige Gewerbe- und Handelsbetriebe gewährten Kredite übernehmen und so Unternehmensgründungen und letztlich die Wirtschaftstätigkeit ganz allgemein anregen, vornehmlich in den von den wirtschaftlichen und sozialen Folgen des Ersten Weltkriegs besonders stark betroffenen Branchen.

1923

Gründung der BTG Bürgschaftsgenossenschaft beider Basel, der schweizweit ersten gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaft.

1927

Gründung der Bürgschaftsgenossenschaft SAFFA, gefolgt **1930** von derjenigen der BG Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für KMU, und **1933** der BG Ost-Süd Bürgschaftsgenossenschaft für KMU.

1934

Erlass des Bundesbeschlusses über Krisenbekämpfung und Arbeitsbeschaffung, der den Bundesrat unter anderem ermächtigt, die gewerbeorientierten Bürgschaftsgenossenschaften zu subventionieren.

1935

Gründung der ersten gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften in der Romandie (Freiburg und Waadt), gefolgt von ihren Pendants in den Kantonen Genf (Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans, OGCM) **1938**, Neuenburg (ONCM) **1939** und Wallis (OVAC) **1940**.

2019

Révision de l'Ordonnance fédérale. Désormais, il est possible d'octroyer des cautionnements d'un montant allant jusqu'à CHF 1 million (entrée en vigueur le 1er juillet 2019).

2018

Le Conseil fédéral approuve le message sur la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME. La révision partielle de la loi est acceptée quasi à l'unanimité par les chambres fédérales. Elle concrétise l'augmentation du plafond de cautionnement demandée par la motion Comte.

2017

Dissolution de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC). Les trois coopératives suisses de cautionnement reprennent les engagements auparavant assumés par celle-ci.

2016

Création de Bürgschafts-Support AG. Celle-ci reprend le logiciel informatique «Janus» développé par Cautionnement romand afin de le faire évoluer et de le mettre à disposition de toutes les coopératives de cautionnement suisses et le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (Implémentation en 2018).

2015

Le Conseiller aux Etats Comte dépose une motion demandant l'augmentation du plafond d'intervention des organisations de cautionnement en faveur des PME à CHF 1 million afin de mieux répondre aux investissements importants pour la pérennité d'entreprises maintenant ou créant des postes de travail et faciliter le financement des transmissions ou successions de PME. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Elle sera acceptée par le Conseil des Etats en 2015 puis par le Conseil national en 2016.

MIXTE
Papier
FSC® C106629
printed in
switzerland